

SYNDICAT DU BASSIN DU SCORFF

SAGE DU SCORFF

Août 2011

Scenario Tendanciel Version Définitive

***Version validée par la Commission Locale de l'Eau
du 18 Mai 2011***

Depuis 2006, SCE et GROUPE SCE se sont engagés dans le «Défi pour la Terre» et ont établi une charte de 25 engagements pour le Développement Durable.

Pour limiter les impressions, nos documents d'études sont ainsi fournis en impression recto/verso.

SOMMAIRE

Phase I. Préambule	5
I. Présentation de la démarche	5
I.1 Organisation des politiques dans le domaine de l'eau	5
I.2 Chronologie de la démarche	6
I.3 Méthode de travail adoptée pour l'élaboration du scénario tendanciel	7
I.4 Organisation de la concertation.....	7
I.4.1. Commission Locale de l'Eau (CLE) et Bureau de CLE (BCLE).....	7
I.4.2. Commissions thématiques.....	8
II. Les acteurs du territoire	9
II.1 Les acteurs opérationnels et politiques	9
II.2 Les acteurs associatifs.....	11
II.3 L'expertise scientifique.....	11
III. Les enjeux du SAGE	12
III.1 Présentation des enjeux du SAGE.....	12
III.2 La perception des enjeux du SAGE par les acteurs du territoire.....	16
Phase II. Bilan des investissements liés à la gestion de l'eau (1997-2010)	17
I. Sources des données	17
I.1 Agence de l'Eau Loire Bretagne.....	17
I.2 Conseil general du morbihan.....	18
II. Dépenses d'investissement liées à l'eau par grands thèmes	18
II.1 Principales dépenses d'investissements liées à l'eau	18
II.2 subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	21
III. Conclusion	23
Phase III. Evolution des activités et des usages	24
I. Poids des activités économiques sur le territoire du SAGE	24
II. Evolution des activités domestiques et des infrastructures	29
II.1 Evolution de la démographie et de l'urbanisation	29
II.1.1. Evolution de la population.....	29
II.1.2. Mode d'urbanisation	32
II.2 Conséquences des évolutions démographiques	34
II.2.1. Conséquences sur la production d'eau potable.....	34
II.2.2. Conséquences sur l'assainissement des eaux usées	36
II.2.3. Conséquences sur la gestion des eaux pluviales	39
II.2.4. Conséquences sur l'aménagement de l'espace	40
II.3 Les infrastructures	40
II.3.1. Réseau routier	40
II.3.2. Infrastructures portuaires et de navigation	41
III. Evolution des activités économiques	42
III.1 L'agriculture	42
III.1.1. Contexte.....	42
III.1.2. Eléments de tendances générales.....	42
III.1.3. Conséquences de ces évolutions	50

III.2 Les industries.....	53
III.2.1. Situation actuelle et tendances passées	53
III.2.2. Les perspectives d'évolution	53
III.2.3. Conséquences des évolutions industrielles	56
III.3 Les usages littoraux	59
III.3.1. Organisation des activités portuaires et littorales	59
III.3.2. La pêche	60
III.3.3. Navigation / commerce	62
III.3.4. Dragage de l'espace portuaire	65
III.4 Activités de tourisme et de loisirs	66
III.4.1. Tourisme	66
III.4.2. Baignade	68
III.4.3. Activités nautiques et de plaisance	69
III.4.4. Pêche de loisirs	70
Phase IV. Impacts de ces évolutions vis-à-vis des enjeux du SAGE	71
I. Qualité des milieux aquatiques	71
I.1 Rôles de la biologie et de la morphologie dans l'atteinte du bon état écologique	71
I.2 Contexte général sur le bassin versant du Scorff	71
I.2.1. Rappel des objectifs de bon état des masses d'eau	71
I.2.2. Atouts et enjeux locaux	72
I.2.3. Qualité biologique	73
I.2.4. Etat des lieux des pressions exercées sur les milieux aquatiques	74
I.3 Réglementation et Programmes en cours	77
I.3.1. Un cadre réglementaire renforcé	77
I.3.2. Etudes et Programmes opérationnels	79
II. Les Zones humides	82
II.1 Rappel du contexte actuel sur le territoire du SAGE	82
II.2 Tendances d'évolution concernant les zones humides	82
II.2.1. Un Contexte réglementaire renforcé	82
II.2.1. Des outils de préservation et gestion déjà mis en place sur le territoire du SAGE	84
II.3 Conclusion	85
III. Qualité physico-chimique des eaux superficielles et souterraines	86
III.1 Rappel de l'état actuel de la qualité des masses d'eau	86
III.1.1. Les eaux de surface	86
III.1.2. Les eaux souterraines	88
III.2 Synthèse de l'évolution des pressions et de l'état des ressources en eau	89
III.2.1. Nitrates	89
III.2.2. Phosphore	90
III.2.3. Produits phytosanitaires	91
III.3 Conclusion	93
IV. Qualité des eaux côtières et de transition	94
IV.2 Synthèse de l'évolution des pressions et de l'état des eaux cotières et de transition	96
IV.3 Conclusion	97
V. Gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines	98
V.1 Rappel du contexte sur le territoire	98
V.1.1. Eaux Superficielles	99
V.1.2. Eaux Souterraines	100

V.1.3. Tendances d'évolution.....	100
VI. Enjeu « inondations et submersion marine »	102
VI.1.1. Contexte sur le SAGE Scorff.....	102
VI.1.2. Tendance d'évolution de l'enjeu « inondations et submersion marine »	104
VI.1.3. Conclusion.....	106
Phase V. Portage et organisation de la maîtrise d'ouvrage	107
I. Portage et organisation actuelle	107
I.1 Présentation du contexte local	107
I.2 Les points forts de l'organisation.....	108
I.3 Les Points « faibles » et/ou difficultés spécifiques.....	108
II. les axes de travail dans le cadre de l'élaboration du SAGE.....	109
Phase VI. Annexes	110
I. Annexe 1 : Directive cadre sur l'eau et bon état	111
I.1 Les objectifs de la DCE.....	111
I.2 La définition du bon état.....	112
II. Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées et contactées dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel.....	114
III. Annexe 3 : Membres de la commission locale de l'eau	116
IV. Annexe 4 : Membres des commissions thématiques	118
V. Annexe 5 : Etat des masses d'eau littorales et de transition (Source : Atlas DCE Ifremer)	121
VI. Annexe 6 : Plan général du Port de Lorient (source : Région Bretagne)	124
VII. Annexe 7 : Objectifs environnementaux (DCE) sur les masses d'eau superficielles du sage Scorff.....	125
VIII. Annexe 8 : Risque de submersion marine – zone d'aléas (source : DDTM 56).....	126

PHASE I. PREAMBULE

I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE

I.1 ORGANISATION DES POLITIQUES DANS LE DOMAINE DE L'EAU

La loi sur l'eau de 1992 (et avant elle celle de 1964) a posé les bases d'une politique dans le domaine de l'eau qui

- s'organise à l'échelle de bassins versants ;
- s'appuie sur un cadre de gestion intégrée des différentes thématiques en lien avec les ressources en eau et les milieux aquatiques (qualité, quantité, satisfaction des usages ...).

Dans le cadre de la loi sur l'eau, des outils de planification et des programmes d'actions ont été mis en œuvre :

- à l'échelle du bassin Loire Bretagne, un **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** fixe les orientations « fondamentales » d'une gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Il définit ensuite les objectifs généraux et les dispositions nécessaires pour les respecter ou les atteindre. Le nouveau SDAGE, adopté le 15 octobre 2009 par le comité de bassin, couvre la période 2010-2015 ;
- le **Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE)** répond à un principe de subsidiarité puisqu'il est la déclinaison du SDAGE à une échelle plus locale. En cohérence avec lui, il permet ainsi d'identifier de manière plus concrète les enjeux d'un territoire et de construire dans le consensus une politique d'actions propre à les considérer. **L'émergence du SAGE Scorff date de 2007** lors de la délimitation du périmètre du SAGE suivi de la constitution de la Commission Locale de l'Eau en 2008. **Le Syndicat mixte du Bassin du Scorff a été désigné structure porteuse du SAGE Scorff** ;
- enfin, les programmes de bassins versants sont eux des outils opérationnels planifiant la mise en œuvre d'actions propres à atteindre les objectifs et orientations fixés par la Directive Cadre sur l'Eau, le SDAGE et in fine le SAGE Scorff.

Les programmes existants sur le territoire du SAGE Scorff sont :

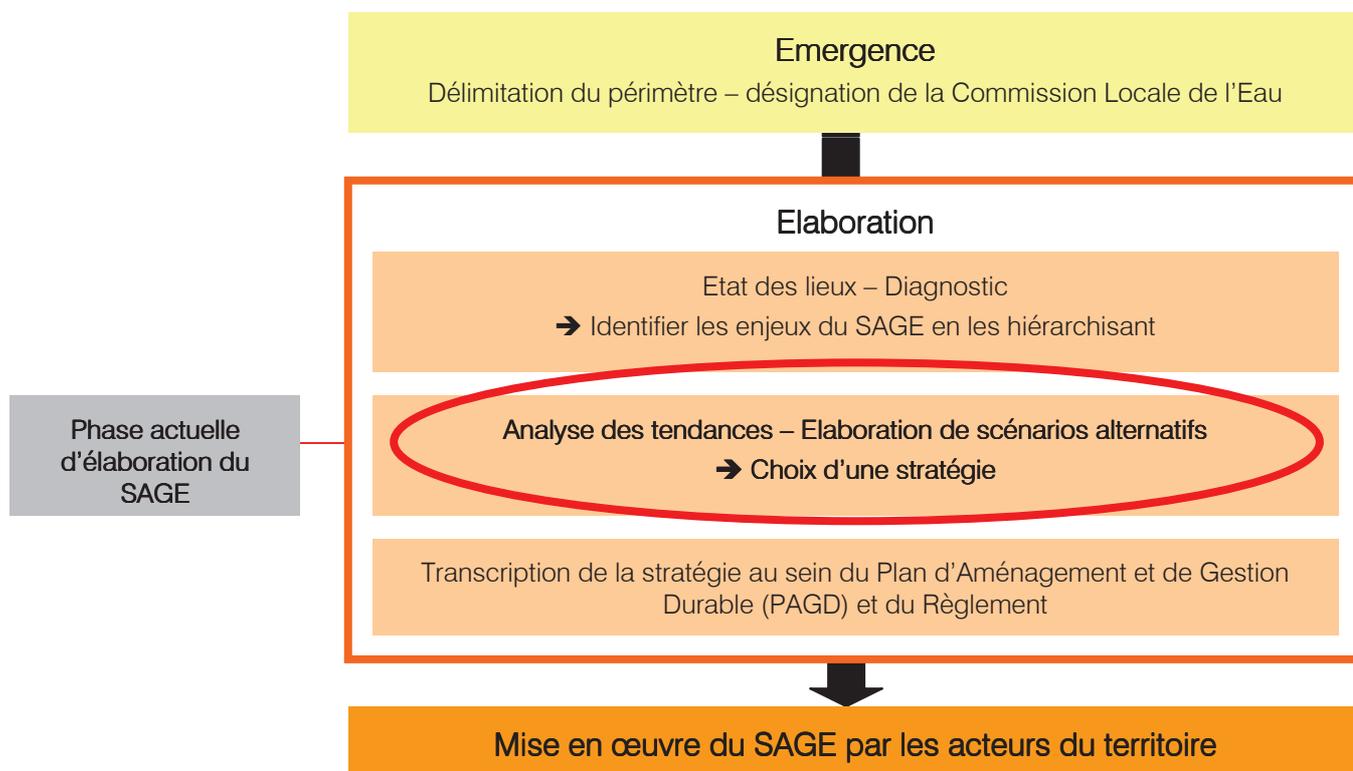
- o le Contrat Territorial de Bassin Versant du Scorff signé pour la période 2008-2011 (Syndicat mixte du Bassin du Scorff) ;
- o le Contrat Territorial Milieux Aquatiques en cours d'instruction dont les travaux débiteront fin 2011 (Syndicat mixte du Bassin du Scorff) ;
- o le programme « Breizh Bocage » pour la période 2007-2013 (Syndicat mixte du Bassin du Scorff) ;
- o le Contrat Restauration et d'Entretien du Ter dont les travaux débiteront en 2011 (Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient) ;
- o le Contrat Territorial Milieux Aquatiques de la Saudraye et du Fort Bloqué dont les travaux débiteront en 2012 (Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient).

En outre, le Syndicat mixte du Bassin du Scorff est l'opérateur local du site Natura 2000 « Rivières du Scorff et de la Sarre, Forêt de Pont-Calleck » (site FR5300026).

Ces différents outils de planification et de programmation des politiques de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ont dû prendre en compte la récente transcription en droit français (loi n°2004-338 du 21 avril 2004) de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000 et en particulier les objectifs de BON ETAT des masses d'eau et la non-dégradation de la qualité actuelle (**cf. annexe 1 une synthèse des objectifs de la DCE et le classement des masses d'eau du SAGE Scorff**).

I.2 CHRONOLOGIE DE LA DEMARCHE

L'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est une démarche longue que l'on peut décomposer en trois grandes étapes comme l'illustre le schéma suivant :



La première étape (Etat des lieux et diagnostic du SAGE) a été réalisée en 2010. Les documents produits à l'issue de ce travail ont été validés par la CLE du 4 octobre 2010.

Le présent document constitue la première phase de **la seconde étape**, à savoir l'élaboration du scénario tendanciel. A l'issue des conclusions de l'analyse des tendances d'évolution des différentes composantes « eau et milieux aquatiques » sur le territoire du SAGE, plusieurs scénarios alternatifs seront proposés à l'étude. Ces scénarios alternatifs seront ensuite débattus en vue de définir la stratégie du SAGE.

Enfin **la troisième étape** consistera à transcrire la stratégie choisie par les acteurs du SAGE dans un PAGD¹ et un Règlement, cadre formel des produits du SAGE défini par la LEMA² et précisé par le décret du 10 août 2007.

I.3 METHODE DE TRAVAIL ADOPTEE POUR L'ELABORATION DU SCENARIO TENDANCIEL

Le présent document dit « scénario tendanciel » consiste à :

- **définir de manière prospective** ce que seront les **activités** et les **politiques publiques** sur le territoire à **horizon 10 à 15 ans** ;
- **évaluer l'impact de ces évolutions sur les différentes composantes « eau et milieux aquatiques »** (qualité, quantité, satisfaction des usages) et donc sur les enjeux du SAGE.

Selon l'évolution des différents enjeux du territoire définis dans la phase de diagnostic et au regard des objectifs de bon état écologique et chimique de chaque masse d'eau, plusieurs scénarios dits alternatifs (définition d'objectifs et des moyens associés permettant de les atteindre) seront étudiés.

Les tendances d'évolution des activités, des politiques locales ainsi que des programmes à venir ont été définies en s'appuyant sur :

- Les données et les informations fournies par l'état des lieux du SAGE ;
- Des éléments recueillis auprès d'acteurs du territoire lors d'entretiens qui se sont déroulés entre décembre 2010 et février 2011 (**cf. annexe 2, liste des personnes rencontrées**). Ces éléments étaient soit factuels (données chiffrées), soit (et c'est le plus souvent le cas) de l'ordre du « dire d'expert » (appréciation qualitative) ;
- Les éléments contenus dans la bibliographie soit au niveau local (SCoT ...) soit plus général (orientations des marchés agricoles, des activités portuaires, ...).

I.4 ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Le périmètre du SAGE Scorff a été officiellement publié par l'arrêté du 8 mars 2007 fixant le périmètre du SAGE. Sa superficie couvre **581 km²** sur **30 communes répartis sur trois départements** (Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan).

I.4.1. Commission Locale de l'Eau (CLE) et Bureau de CLE (BCLE)

La commission locale de l'eau (CLE) est l'instance de concertation et de décision des acteurs du territoire du SAGE. Elle valide ainsi les différentes étapes du processus d'élaboration et suit la mise en œuvre du schéma.

¹ PAGD : *Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques*

² LEMA : *Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques*

L'arrêté préfectoral fixant la composition de la CLE du SAGE Scorff est paru la première fois le 17 janvier 2008. Il a été modifié suite aux élections municipales de 2008. La nouvelle composition de la CLE a ainsi été notifiée à l'arrêté du 23 décembre 2008.

La CLE compte 36 membres répartis en 3 collèges : 50% d'élus des collectivités territoriales et établissements publics locaux, 25% d'usagers, riverains, organismes professionnels et associations et 25% des représentants des services de l'Etat et des établissements publics d'Etat : **cf. Annexe 3 liste de la nouvelle CLE.**

Le bureau de la CLE est l'organe exécutif de la CLE. Il est composé de 11 membres dans les mêmes proportions que celles de la CLE.

I.4.2. Commissions thématiques

Dans le cadre de la phase d'élaboration du scénario tendanciel puis des scénarios alternatifs, trois commissions thématiques ont été mises en place :

- Commission 1 : Rade / estuaire / littoral ;
- Commission 2 : Gestion quantitative/Qualitative des eaux superficielles et souterraines ;
- Commission 3 : Milieux aquatiques.

L'ancienne commission thématique « Activités économiques et collectivités », formée lors de la phase d'état des lieux - diagnostic du SAGE, est désormais abordée de manière transversale dans ces trois commissions.

La commission rade/estuaire/littoral est nouvellement formée du fait de l'identification d'enjeux autour de ces espaces (masses d'eau côtière et de transition) en lien avec les multiples activités portuaires et les différents affluents qui les alimentent notamment le Scorff, le Blavet et le Ter.

Le rôle de ces commissions thématiques est d'offrir un espace de concertation aux acteurs de territoire. Elles permettent aux acteurs du territoire de confronter leurs connaissances et leurs avis aux propositions faites dans le cadre de l'élaboration des scénarios sur les différents thèmes du SAGE (**cf. annexe 4, la composition des différentes commissions**).

II. LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Cette étape a pour objectif de présenter les différents acteurs du territoire du SAGE Scorff ainsi que les principaux avis et attentes de ces acteurs vis-à-vis du projet de SAGE. Les acteurs présentés sont essentiellement des acteurs jouant un rôle direct ou indirect dans le domaine de l'eau et de l'environnement, soit de part leurs compétences et leurs politiques d'interventions, soit de part les pressions que leurs activités représentent vis-à-vis de la ressource en eau.

II.1 LES ACTEURS OPERATIONNELS ET POLITIQUES

Différents acteurs ou structures politiques interviennent dans le domaine de l'eau et de l'environnement sur le territoire du SAGE et cela à plusieurs échelles administratives (communale, communautaire, départementale, régionale, ...).

Pour rappel, le territoire du SAGE Scorff :

- est situé en totalité sur le territoire des départements du **Morbihan** (26 communes), du **Finistère** (3 communes) et des **Côtes d'Armor** (1 commune) ;
- englobe la totalité ou une partie des territoires de **30 communes** ;
- concerne **6 structures communautaires** de type communautés de communes ou d'agglomération (5 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération).
- le tableau suivant synthétise, pour chaque domaine de gestion concernant la ressource en eau et les milieux naturels, l'implication des différentes structures politiques et administratives sur le territoire du SAGE.

Thème lié à la ressource en eau et aux milieux aquatiques	Collectivité gestionnaire	Autres acteurs/structures concernées
Alimentation en eau potable (production, distribution et protection)	<p>Compétence communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Pont-Scorff (Guidel, Queven, Gestel, Pont-Scorff, Cléguer et Calan) - Syndicat d'alimentation en eau potable de Guémené sur Scorff (Langoëlan, Ploërdut, Locmalo, Guémené sur Scorff, Persquen et Lignol) - Syndicat de Cléguérec - Noyal-Pontivy (Séglien) - Communauté de Communes de la Région de Plouay (Plouay, Inguiniel et Bubry) - Syndicat Hennebont - Port-Louis (Caudan) - Syndicat de l'Ellé (Meslan, Berné, Kernascleden, St Caradec Tregomel, Le Croisty) - Service de l'Eau de Cap L'Orient (Larmor-Plage, Lorient, Lanester) - Syndicat des eaux de St Maudez (Mellionec) 	<ul style="list-style-type: none"> Syndicat Départemental de l'Eau (SDE) du Morbihan Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) des Côtes d'Armor Conseils Généraux du Morbihan, du Finistère et des Côtes d'Armor Agence de l'Eau Loire-Bretagne (financeur) Services de l'Etat

Thème lié à la ressource en eau et aux milieux aquatiques	Collectivité gestionnaire	Autres acteurs/structures concernées
Assainissement collectif	<ul style="list-style-type: none"> - Compétence communale pour la majorité des communes - Compétence communautaire pour Cléguer et Pont Scorff (SIVU), SIGESE : Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Entretien des Stations d'Épuration de la périphérie de Lorient 	<p>Conseils Généraux du Morbihan, du Finistère et des Côtes d'Armor</p> <p>Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Bretagne)</p> <p>Services de l'Etat</p>
Assainissement non collectif	<p>Compétence communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la communauté de communes de la région de Plouay - la communauté de communes du Pays du Roi Morvan - la communauté de communes de Pontivy - le Syndicat Intercommunal de Gestion et d'Entretien des Stations d'Épuration (SIGESE) - le Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux Résiduaires de la région de Quimperlé (SITER). 	<p>Agence de l'Eau Loire-Bretagne (financeur)</p> <p>Services de l'Etat</p>
Assainissement des eaux pluviales	<p>Compétence communale</p>	<p>Agence de l'Eau Loire-Bretagne (financeur)</p> <p>Services de l'Etat</p>
Qualité des eaux et des milieux aquatiques, environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Syndicat mixte du Bassin du Scorff : SAGE Scorff, contrat territorial de bassin, Contrat Territorial Milieux Aquatiques, site Natura 2000 - Syndicat Mixte du SAGE Blavet : SAGE Blavet, contrats de bassin, Contrat Territorial Milieux Aquatiques. - Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient : Contrat de Restauration et d'entretien sur le Ter, Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) sur la Saudraye et le Fort Bloqué. Pour les CTMA Saudraye et Fort Bloqué, Cap l'Orient sera maître d'ouvrage début 2012. 	<p>Conseil Général du Morbihan</p> <p>Région Bretagne</p> <p>Agence de l'Eau Loire-Bretagne (financeur)</p> <p>Services de l'Etat</p>

Tableau 1 : Les compétences des collectivités dans la gestion de l'eau sur le territoire du SAGE

II.2 LES ACTEURS ASSOCIATIFS

Il existe sur le bassin versant différentes structures associatives soit de protection de l'environnement et de la nature, soit relatives aux usages de l'eau et des milieux aquatiques.

On peut ainsi citer :

- Les Associations Agréées pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (**AAPPMA**) qui ont pour rôle la délivrance des cartes de pêche ainsi que la protection et la mise en valeur des milieux aquatiques.
- **La Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**. Elle travaille avec les AAPPMA (26 dans le département du Morbihan) qu'elle fédère pour offrir aux pêcheurs une pêche de qualité, simple d'accès, axée sur la recherche de poissons sauvages.
- L'association « **Eaux et Rivières de Bretagne** », créée en 1969 et agréée depuis lors par l'Etat au titre de la protection de l'environnement et de la défense des consommateurs. Regroupant un millier d'adhérents et une cinquantaine d'associations locales, elle œuvre dans les quatre départements bretons, la Manche et la Loire-Atlantique, aidée d'une équipe d'une quinzaine de permanents, pour une gestion durable, équilibrée et équitable de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- L'**Association de Sauvegarde des Moulins de Bretagne (ASMB)**. Cette association a été créée en 1981, à Guérande, mais c'est en 1983 qu'elle prend son essor en Bretagne, avec près de 300 adhérents. Les principaux objectifs de l'association sont : la sensibilisation de l'opinion publique à l'intérêt de la préservation des moulins, la défense des droits et coutumes attachés aux moulins et la protection des sites, le recensement et l'inventaire des moulins en Bretagne, la remise en état, voire en activité, de certains d'entre eux, en accord avec d'autres associations protectrices de la nature et du patrimoine.
- L'association locale du Morbihan de l'**Union Fédérale des Consommateurs (UFC) Que Choisir**. Créée en 1978, l'UFC Que Choisir 56 a pour vocation d'informer et de représenter les consommateurs et de réaliser des études comparatives de prix et de services.

II.3 L'EXPERTISE SCIENTIFIQUE

La problématique « marées vertes » est un enjeu important pour les acteurs du territoire du SAGE. La compréhension du déterminisme et des mécanismes impliqués dans les proliférations algales est donc essentielle pour orienter les actions du retour au bon état.

Ainsi, des expérimentations et des travaux de modélisation du phénomène des proliférations algales ont été réalisés sur le secteur par le CEVA (Centre d'Etude et de Valorisation des Algues).

III. LES ENJEUX DU SAGE

III.1 PRESENTATION DES ENJEUX DU SAGE

Le diagnostic du SAGE validé par la CLE le 4 octobre 2010 a permis d'identifier les différents enjeux « eau et milieux aquatiques » du territoire du SAGE Scorff.

Faisant suite aux entretiens réalisés avec les acteurs locaux dans le cadre de l'élaboration du scénario tendanciel, une reformulation et hiérarchisation des enjeux identifiés dans le diagnostic ont été proposés.

Le tableau suivant :

- résume le constat actuel (état de lieux) concernant les différents enjeux ;
- établit une hiérarchisation entre enjeux suite à ce constat et au recueil des avis des acteurs locaux ;
- détermine pour chaque enjeu la plus value du SAGE.

La légende des couleurs est la suivante :

- Le **rouge** signifie un enjeu majeur et pour lequel le SAGE a un rôle important à jouer ;
- Le **orange** signifie que l'enjeu est important mais moindre par rapport au précédent. De même, la plus value du SAGE sera moyenne ;
- Le **jaune**, enfin, signifie que l'enjeu est moins important que les autres même s'il est réel notamment sur certains secteurs. La plus value du SAGE y est plus limitée.

Il faut ajouter aux enjeux décrits dans le tableau suivant, celui relatif à **l'organisation et la coordination à travers** :

- la concertation sur un territoire et des enjeux communs entre deux SAGE : Scorff et Blavet ;
- l'organisation des maîtrises d'ouvrage voire l'émergence de celles-ci pour les enjeux où on note l'absence de porteurs opérationnels.
- les aspects de coordination et de mise en cohérence des maîtrises d'ouvrage et des programmes d'actions à l'échelle du SAGE.

Tableau 2 : Hiérarchisation des enjeux du SAGE Scorff

Enjeux	Constat	Hiérarchisation	Plus value du SAGE
Eaux douces de surface	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la dégradation de la qualité de l'eau pour le paramètre nitrates sur certains sous-bassins versants (tout en respectant la norme des 50 mg/l) - Dégradation de la qualité des étangs (Dordu, Pont Nivino, Pont Calleck) liée à l'eutrophisation - Mauvaise qualité chimique (dire d'expert) et manque de connaissance qualité sur le Ter, la Saudraye et le Scave - Augmentation de la fréquence de détection des pesticides (teneurs inférieures à la norme) notamment le glyphosate et l'AMPA - Augmentation du phénomène de prolifération d'algues vertes dans la rade de Lorient (contribution des cours d'eau Scorff, Scave et Ter à hauteur de 20% sur l'ensemble de la rade) 		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de maîtrises d'ouvrages effectives - Définition du programme de mesures à mettre en œuvre et financements correspondants - Suivi et coordination des programmes d'actions
Qualité physico-chimique des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Un captage d'Alimentation en Eau Potable identifié comme prioritaire (captage de Coët Even – Ploërdut) : teneur en nitrates avoisinant 50mg/L - Qualité des eaux estuariennes jugées « moyenne » sur le plan écologique et « bonne » sur le plan chimique (selon les critères DCE) – Cf annexe 5 Etat des masses d'eau littorales et de transition du SAGE Scorff 		<ul style="list-style-type: none"> - Définition d'un programme d'amélioration des connaissances sur les pressions exercées sur les masses d'eau de transition
Eaux estuariennes et côtières	<ul style="list-style-type: none"> - Mauvaise qualité des sédiments de la rade (données IFREMER), principaux polluants : Tributylétain, Pb, Hg, Cd, HAP) - Bonne qualité des eaux côtières vis-à-vis de l'état écologique³ et chimique⁴ - Manque de connaissances sur ces masses d'eau en particulier les masses d'eau de transition - Augmentation du phénomène de proliférations d'algues vertes lié aux activités amont situées sur différents bassins versants (Blavet, Scorff/Scave, Ter) 		<ul style="list-style-type: none"> - Communication sur l'état des ressources en eaux, des pressions exercées et des actions mises en œuvre

³ L'évaluation de l'état écologique s'appuie sur les données des réseaux de mesures qui ont pu être traitées par Ifremer. Malheureusement, la majorité des informations biologiques acquises depuis 2007 n'ont pu être utilisées, essentiellement par manque de définition de l'indicateur à l'échelle nationale. Le seul projet d'indicateur relativement finalisé concerne le phytoplancton.

⁴ L'évaluation de l'état chimique se fait sur la base de deux variables : la concentration maximale et la moyenne annuelle. Les substances prises en compte sont au nombre de 41 (substances

Enjeux	Constat	Hierarchisation	Plus value du SAGE
Qualité des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne qualité biologique sur le Scorff mais connaissance limitée (seulement deux points de mesure) - Absence de suivi de la qualité biologique sur les cours d'eau côtiers - Dégradation morphologique de certains secteurs du Scorff - Mauvaise qualité morphologique pour le Ter, la Saudraye et le Scave 		<ul style="list-style-type: none"> - Organisation de maîtrises d'ouvrages effectives - Définition du programme de mesures à mettre en œuvre et financements correspondants - Suivi et coordination des programmes d'actions - Communication sur l'état des milieux aquatiques, des pressions exercées et des actions mises en œuvre - Plus value possible du SAGE en tant que document opposable au tiers et à l'administration (sur certains aspects uniquement : gestion quantitative des ressources, rejets/prélèvements, ouvrages hydrauliques, zones humides)
Zones humides	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire réalisé sur l'ensemble du territoire : environ 10% de la surface du bassin versant du Scorff classé en zones humides - Intégration en cours où à venir dans les PLU - Mise en place d'action favorisant le maintien des zones humides (Mesures Agro Environnementales, charte Natura 2000) - Pressions ponctuelles sur ces zones - Pressions historiques sur ces zones (drainage, remblaiement,...) 		<ul style="list-style-type: none"> - Acquisition, Centralisation et Communication des connaissances sur le patrimoine zones humides - Apport de méthodologie et de règles de gestion par typologie (inventaires, modes/principes de gestion...) - Suivi et coordination des programmes d'actions - Plus value possible du SAGE en tant que document opposable au tiers et à l'administration (sur certains aspects uniquement : gestion quantitative des ressources, rejets/prélèvements, ouvrages hydrauliques, zones humides)
Gestion quantitative des eaux superficielles et souterraines	<ul style="list-style-type: none"> - Débits d'étiage assez sévères en période estivale : 5 dépassements du seuil d'alerte (Débit Seuil d'Alerte) sur le Scorff depuis 1995 ; - Assecs importants sur le Fort Bloqué et la Saudraye ; - Manque de règles sur la répartition des pompages d'eau de surface sur le Scorff et le Blavet - Augmentation du nombre de captages d'eau souterraine (SIAEP Guéméné sur Scorff, SMAEP Pont Scorff), diminution des prélèvements en eau de surface ; 		<ul style="list-style-type: none"> - Définition des règles de prélèvements dans les eaux de surface - Suivi et coordination des programmes d'actions - Plus value possible du SAGE en tant que document opposable au tiers et à l'administration (sur certains aspects uniquement : gestion quantitative des ressources, rejets/prélèvements, ouvrages hydrauliques, zones humides)

prioritaires et substances de la liste I), réparties en 4 familles : pesticides, métaux lourds, polluants industriels et autres polluants ;

Enjeux	Constat	Hiérarchisation	Plus value du SAGE
Inondations / submersion marine	<ul style="list-style-type: none"> - Zone soumise aux inondations limitée (Pont Scorff et Cléguer) - Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) approuvé en août 2003 - Enjeux submersion marine localisés (identifiés à partir de la carte des zones basses (DDTM 56)) - Enjeu submersion marine important : Anse du Stole (Ploëmer) 		<ul style="list-style-type: none"> - Appui possible aux démarches déjà engagées - Plus value du SAGE plus limitée sur ce thème
Portage du SAGE et organisation de la maîtrise d'ouvrage	<ul style="list-style-type: none"> - Enjeu transversal déterminant pour la mise en œuvre du SAGE et pour assurer la cohérence de l'ensemble des autres enjeux - Périmètre commun avec le SAGE Blavet au niveau de la Rade - Evolution de la maîtrise d'ouvrage : transfert de compétence vers la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient en matière de gestion de l'eau 		<ul style="list-style-type: none"> - Définition et coordination des maîtrises d'ouvrage et de leur compétence à partir d'une phase de concertation - Suivi, coordination et mise en cohérence de l'ensemble des programmes opérationnels à l'échelle du bassin du Scorff, voire au-delà (cas d'enjeux liant SAGE Scorff et SAGE Blavet)

III.2 LA PERCEPTION DES ENJEUX DU SAGE PAR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

La perception du SAGE et de ses enjeux par les acteurs du territoire a été appréhendée lors des entretiens réalisés entre janvier et mars 2011 (cf. **annexe 2**).

Les principaux points positifs qui ressortent des discussions sont :

- le SAGE est un document essentiel pour fixer les règles de gestion des ressources en eaux et notamment sur les aspects de gestion quantitative ;
- le SAGE est un document opposable au tiers et à l'administration lui conférant une portée juridique ;
- une fois validé, plusieurs documents de planification devront être rendus compatibles avec le projet de SAGE (documents d'urbanisme, schéma départemental des carrières...) ;
- un besoin et une nécessité de concertation mais également de coordination, en particulier avec les acteurs du SAGE Blavet et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient ;
- une volonté de poursuivre les actions déjà menées sur le territoire notamment sur les milieux aquatiques et les zones humides ;
- d'un point de vue général, les enjeux définis sont cohérents avec la vision des acteurs ;
- les enjeux relatifs à la rade sont primordiaux pour de nombreux acteurs ;

Les principaux points négatifs sont les suivants :

- les programmes d'actions réalisés et en cours sur le territoire du Scorff ont amélioré l'état des ressources en eaux, il est dommage que l'outil SAGE n'ait pas été mis en place plus tôt ;
- l'élaboration du SAGE est parfois perçue comme étant fastidieuse et parfois redondante avec d'autres programmes déjà menés ;
- l'enjeu inondation est considéré comme mineur et parfois non pertinent car limité géographiquement (Cléguer et Pont Scorff) et traité dans le cadre d'un Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi)

PHASE II. BILAN DES INVESTISSEMENTS LIES A LA GESTION DE L'EAU (1997-2010)

La présente étude présente le poids des investissements réalisés ces 14 dernières années, tout en identifiant quelles ont été les thématiques majoritaires ayant bénéficié de ces investissements.

I. SOURCES DES DONNEES

I.1 AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

La base de données de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne fournit la majeure partie des connaissances du coût des programmes d'intervention mis en œuvre, en faveur de l'utilisation et de la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Y figurent les caractéristiques des opérations soutenues financièrement par l'Agence, représentant la majorité des opérations menées sur le territoire, dans les domaines suivants :

- Alimentation en eau potable et assainissement domestique,
- Assainissement et gestion des déchets de l'industrie,
- Maîtrise des pollutions d'origine agricole, irrigation et drainage,
- Gestion et entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques,
- Appui à la gestion concertée (animation, coordination, planification, connaissance).

En dehors du dernier thème, il s'agit de dépenses liées aux **opérations ponctuellement menées** sur le territoire (études, travaux). **Les coûts indiqués dans la présente étude ne prennent pas en compte les coûts de fonctionnement, d'entretien ou d'amortissement.** Notamment, les amortissements liés à des investissements réalisés avant 1997 (début de la période d'étude), et qui s'étendent encore pendant la période d'étude, ne sont pas pris en compte.

Exemple d'opérations prises en compte : installation ou modification d'ouvrages de rejet, de prélèvement, de filière de traitement, interventions sur les cours d'eau, mise aux normes des bâtiments d'élevage...

Le suivi réalisé par l'Agence de l'Eau fournit :

- Le montant total des opérations ponctuelles d'investissements, réalisées sur une période donnée sur le bassin versant.
- Le montant des aides financières versées sur ces opérations par l'Agence.

I.2 CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN

Le Conseil Général du Morbihan, département couvrant la majorité du territoire du Scorff a apporté sa contribution à l'étude, afin d'évaluer les subventions versées aux maîtres d'ouvrage publics compétents du territoire, dans leurs domaines d'intervention respectifs, à savoir :

- L'alimentation en eau potable et assainissement des collectivités, principaux domaines d'investissement soutenus,
- Les programmes de maîtrise des pollutions d'origine agricole,
- Les programmes de type Contrat Restauration Entretien, travaux/études sur la restauration et l'entretien des cours d'eau et milieux aquatiques (...)
- Les investissements de type irrigation ou en lien avec la gestion des eaux pluviales.

II. DEPENSES D'INVESTISSEMENT LIEES A L'EAU PAR GRANDS THEMES

II.1 PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS LIEES A L'EAU

La répartition par thématique des investissements (sur la période 1997-2010) montre qu'il s'agit majoritairement de dépenses réalisées à l'occasion d'opérations ponctuelles (études, travaux, aménagements...), ainsi que des échéances de certains programmes pluriannuels plus globaux, (voir Figure 1).

Les dépenses réalisées sont réparties selon 8 grands thèmes :

- Alimentation en eau potable :
 - Etudes et travaux liés aux infrastructures d'alimentation en eau potable (stations de traitement, réseaux de distribution),
 - Programmes et travaux de protection de la ressource.
 - Assainissement domestique :
 - Assainissement collectif : études et travaux liés aux stations d'épuration et aux réseaux de collecte des eaux usées,
 - Assainissement non collectif (investissements à la charge des particuliers, estimés du fait de l'absence de données⁵).
 - Lutte contre les pollutions industrielles et assimilées :
-

⁵ Hypothèses : Réhabilitation de 5% des logements existants depuis dix ans, et estimation du nombre de logements neufs en ANC sur la base des données de l'état des lieux du SAGE et des statistiques démographiques de l'INSEE disponibles sur le bassin versant.

- Etudes et travaux liés aux stations d'épuration industrielles,
- Gestion des déchets industriels,
- Programmes d'économie d'eau dans l'industrie.
- Maîtrise des pollutions d'origine agricole :
 - Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole (PMPOA 1 et 2),
 - Mesures contractuelles agro-environnementales (MAE).
- Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques
 - Opérations locales d'entretien-restauration des cours d'eau, suivi local de la migration piscicole,
 - Opérations sur les ouvrages pour favoriser les migrations piscicoles.
- Gestion quantitative de la ressource souterraine et de surface :
 - Etudes et actions d'économie d'eau des collectivités, de l'industrie et de l'agriculture,
 - Programmes de soutien d'étiage et de mobilisation de la ressource,
 - Programmes de suivi quantitatif de la ressource,
 - Etudes et actions en lien avec les inondations.
- Organisation de la gestion concertée de la ressource : dépenses d'animation pour la coordination et la planification locale des programmes, amélioration de la connaissance. Pour cette thématique, les dépenses correspondent essentiellement à des coûts de fonctionnement.

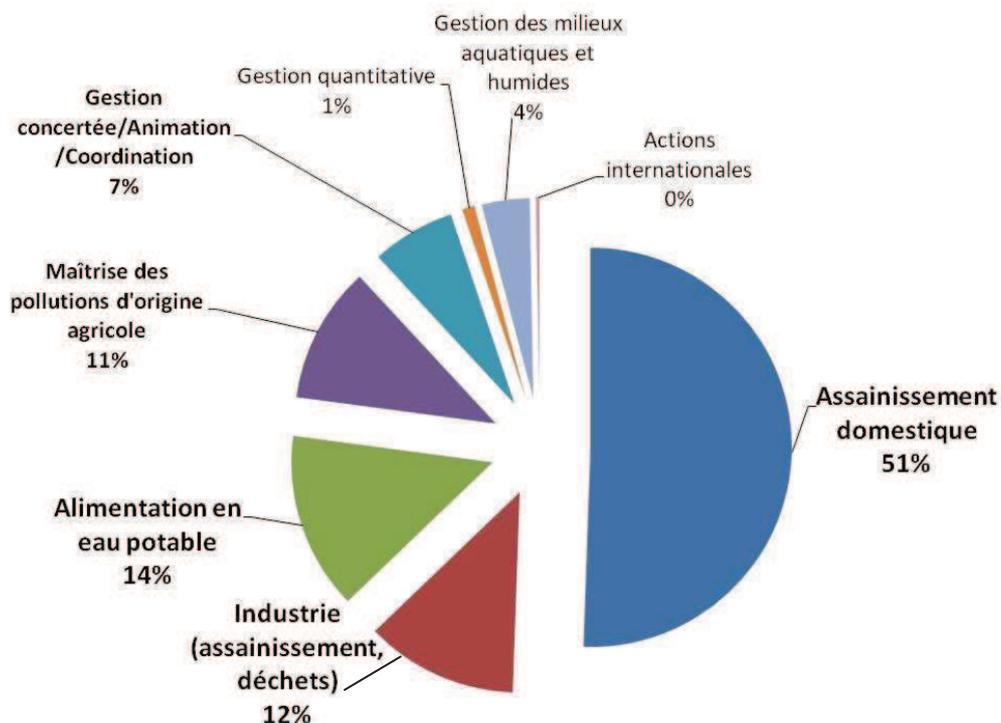


Figure 1: Montants des programmes d'investissements dans le domaine de l'eau (SAGE Scorff, période 1997-2010)

Le montant total des opérations et programmes mis en œuvre entre 1997 et 2010 sur le territoire du SAGE s'élève à **132 millions d'euros**.

Plus de la moitié de ce montant concerne les programmes mis en œuvre dans le domaine de **l'assainissement domestique (67 millions d'€)**, poids qui s'explique par les investissements lourds liés aux infrastructures.

Ainsi,

- Environ 41 millions d'€ ont été investis dans la gestion des réseaux (fiabilisation de la collecte des eaux usées, maîtrise des transferts),
- Environ 26 millions d'€ ont été investis dans les infrastructures de traitement des eaux usées (création, extension, renforcement de stations d'épuration dont dispositif de traitement supplémentaire...)

Les principaux postes d'investissement sont :

- **la maîtrise des pollutions industrielles**, représentant **14%** des investissements soit **6 millions d'€**,
- **l'alimentation en eau potable**, avec **11 %** des investissements (**4.7 millions d'€**).
- **la maîtrise des pollutions agricoles (dont aides agro-environnementales : CTE, CAD, MAE⁶)**, qui représentent **10%** des investissements (soit **4.2 millions d'€ au total**)

Les dépenses restantes liées à l'eau ces dix dernières années se répartissent de la manière suivante:

- l'animation, la planification et la connaissance : 3.2 millions d'€,
- la gestion des milieux aquatiques et préservation des zones humides : 2 millions d'€,
- la gestion quantitative des eaux de surface et des eaux souterraines : 315 000€,

A l'échelle du territoire du SAGE, ces résultats reflètent globalement, comme à l'échelle du département du Morbihan :

- D'abord, le poids des programmes d'investissement dédiés à l'assainissement domestique, industriel et à l'alimentation en eau potable. Les infrastructures (stations, réseaux) à créer, à entretenir voire à moderniser, représentent en effet les investissements les plus coûteux par nature.
- L'avancement de la mise en œuvre des programmes liés aux pressions agricoles sur le bassin versant:
 - Les programmes de maîtrise des pollutions agricoles dans le cadre du PMPOA 1/2 – 3.9 millions d'€,
 - Les mesures agro-environnementales – 285 000 € estimés sur ces dix années.
- Des coûts de fonctionnement liés à des besoins en animation, concertation mais aussi d'éventuels coûts d'études visant l'amélioration des connaissances sur le territoire

⁶ CTE : Contrat Territorial d'Exploitation ; CAD : Contrat d'Agriculture Durable ; MAE : Mesures Agro-environnementales

Les postes d'investissement moins importants reflètent quant à eux :

- **L'émergence des programmes d'entretien et de gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques en général** : moins d'investissements ont été réalisés dans ce domaine par rapport autres thèmes d'action, notamment car cela représente pour certaines opérations, des subventions récentes (celles des départements par exemple).
- De **moindres actions portées sur la gestion quantitative des ressources**.

Remarques/Limites :

Dans la présente analyse, les dépenses d'investissements affichées n'incluent pas les programmes d'investissements n'ayant pas fait l'objet de subvention.

En l'absence de données, certaines dépenses n'ont pas pu être évaluées de manière globale, à l'échelle du bassin versant du SAGE. Il s'agit notamment des dépenses liées à la **gestion des eaux pluviales**, et supportées par les collectivités et les aménageurs.

II.2 SUBVENTIONS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

Sur la période 1997-2010, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a versé sur le bassin versant environ **41.6 millions d'euros d'aides financières** en vue de l'utilisation et de la gestion de l'eau. Cela représente un taux d'aide global de près de 31%.

Ces aides se répartissent thématiquement de la manière suivante :

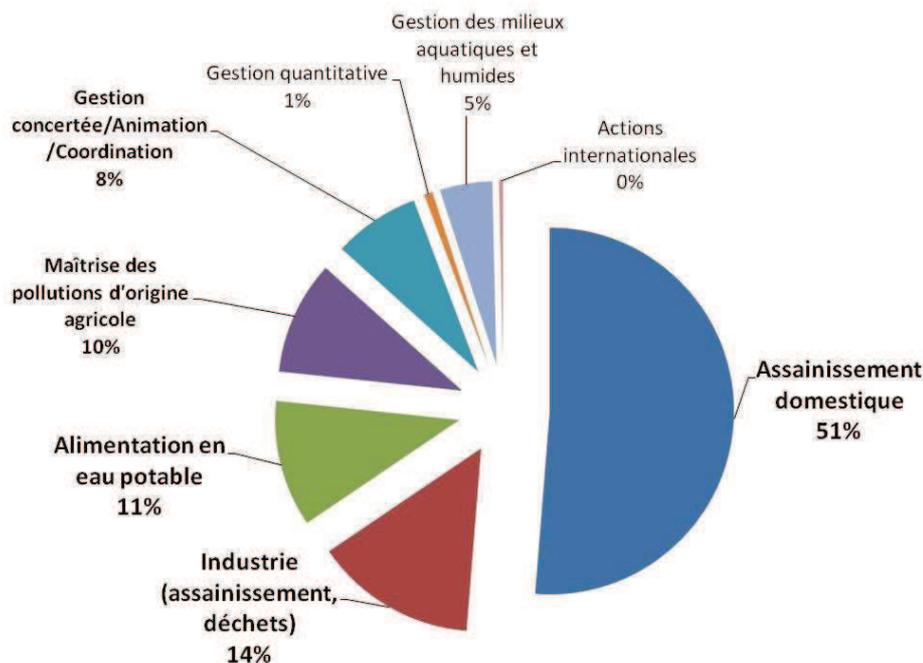


Figure 2: Montants des subventions de l'Agence de l'Eau versées sur le bassin versant (1997-2010).

Le principal poste d'investissement soutenu financièrement par l'Agence reste **l'assainissement domestique, qui mobilise plus de 50% des aides** (environ 21.4 M€ d'aides versées sur 14 ans).

Les autres principaux postes d'investissement soutenus financièrement par l'Agence sont :

- **l'assainissement industriel et la gestion des déchets industriels (près de 6 M€)**
- **l'alimentation en eau potable (près de 4.7 M€)**
- **la maîtrise des pollutions d'origine agricole (4.2 M€).**

Ces proportions traduisent là encore les investissements particulièrement coûteux, dans les domaines de l'assainissement domestique, industriel et de l'alimentation en eau potable.

Le tableau suivant indique le taux moyen d'aide supporté par l'Agence de l'eau, selon les thématiques d'intervention.

Tableau 3 : Taux de subvention global de l'Agence de l'Eau sur les programmes mis en œuvre entre 1997 et 2010, sur le bassin versant du Scorff

	Taux d'aide moyen de l'Agence
Gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques	38%
Animation, coordination, planification	36%
Assainissement industriel et gestion des déchets de l'industrie	37%
Assainissement domestique	32%
Alimentation en eau potable	25%
Gestion quantitative (eaux surface et souterraines)	24%
Maîtrise des pollutions d'origine agricole	29%
Taux d'aide moyen de l'Agence sur la totalité des programmes	31%

Sources : Agence de l'Eau Loire Bretagne, SCE

Les taux d'aides de l'Agence les plus élevés sur le bassin versant ont concerné : la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, l'organisation de la gestion concertée de la ressource (animation, planification), et les programmes visant l'assainissement.

III. CONCLUSION

La présente analyse a permis de souligner le poids des investissements réalisés ces 10 dernières années, et d'identifier quelles ont été les thématiques majoritaires.

Les principaux postes d'investissements ont été ces dix dernières années :

- L'assainissement domestique (51% des programmes investissements réalisés),
- La maîtrise des pollutions agricoles (10%),
- L'alimentation en eau potable (11%).

En termes de gestion des milieux aquatiques et des zones humides, l'un des enjeux du SAGE consistera à poursuivre la mise en place des programmes d'actions déjà en cours et à les suivre et les coordonner : l'objectif est bien de garantir l'efficacité et le bon déroulement de programmes d'interventions ciblés et cohérents à l'échelle du bassin versant.

Ces programmes s'attachent désormais particulièrement à la problématique de rétablissement de la libre circulation piscicole sur le Scorff. Le bassin versant a bénéficié et bénéficie toujours de plusieurs programmes en cours couvrant la quasi-totalité du bassin (mais ne comprenant pas l'intégralité du chevelu hydrographique) : Contrat Territorial pour les Milieux Aquatiques sur le bassin du Scorff, Contrat Restauration Entretien sur le bassin du Ter.

De plus, les financeurs souhaitent désormais cibler leurs interventions sur les actions les plus efficaces et s'interrogent sur leur soutien aux territoires dont les masses d'eau ont aujourd'hui atteint le bon état au titre de la Directive Cadre sur l'Eau.

De manière générale, sur l'ensemble des thématiques couvertes par le SAGE, il s'agit de développer dès à présent et tout au long de l'élaboration du SAGE, une réflexion au sein de la CLE sur la question suivante :

- Quelle aptitude des circuits de financement existants, à mobiliser les moyens nécessaires :
 - pour maintenir la qualité des milieux actuellement en bon état?
 - pour atteindre pour certaines masses d'eau impactées, le bon état des eaux ?

PHASE III. EVOLUTION DES ACTIVITES ET DES USAGES

I. POIDS DES ACTIVITES ECONOMIQUES SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

L'étude « socio-économique », permet, d'une part, de dégager une synthèse des composantes économiques du bassin versant (activités socio-économiques, évolution démographique, dynamique de développement économique des territoires...).

L'analyse des activités économiques présentes sur le territoire du SAGE montre que celle-ci est très diversifiée.

Cette analyse est effectuée à partir de données de l'INSEE :

- Nombre d'entreprises par secteur d'activités en 2008,
- Nombre d'emplois, situés sur les communes concernées par le SAGE, par catégorie socioprofessionnelle en 2007,
- Evolution du nombre d'entreprises et d'emplois par secteur entre 1999/2000 et 2006/2008

Répartition du nombre d'entreprise et emplois par secteurs d'activités (cf. figures)

En **2008**, le commerce, transports et services représentaient la **majorité des entreprises** du bassin versant devant l'administration (publique, enseignement, santé...). Le secteur agricole et de la construction représente également des secteurs d'activités importants devant le secteur de l'Industrie.

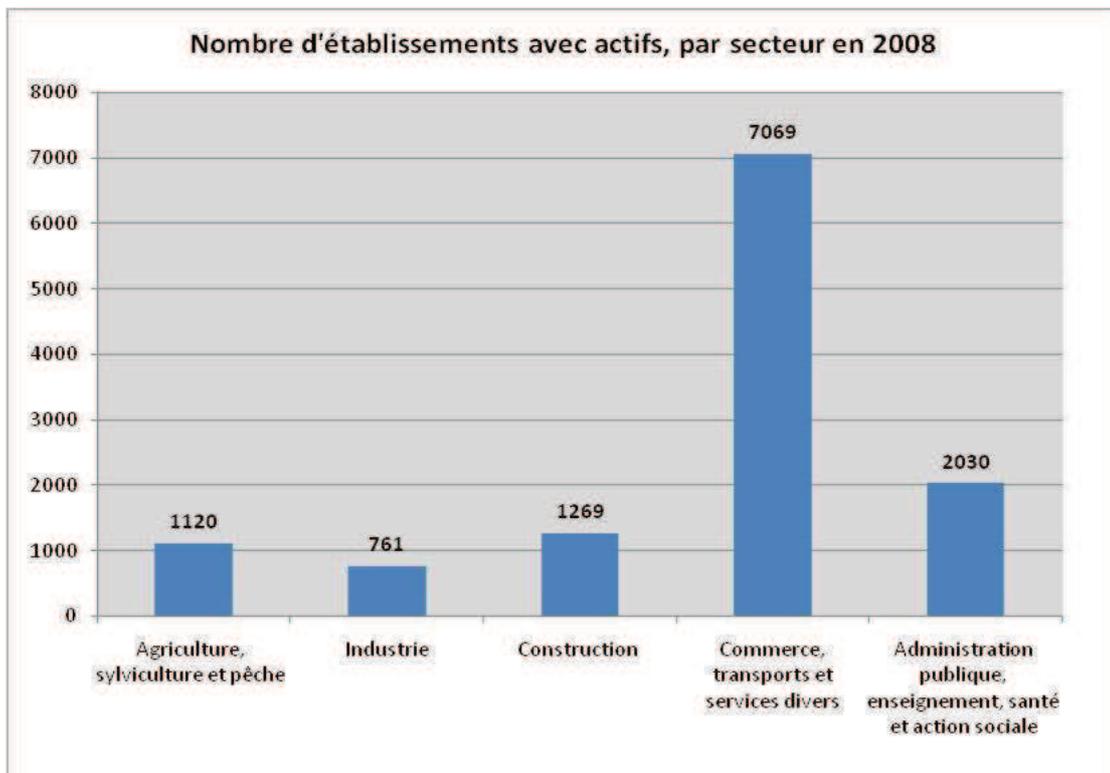


Figure 3 : Nombre d'entreprises par secteur d'activités sur le SAGE en 2008 (Source : INSEE)

Au regard du nombre d'emplois générés, les secteurs d'activités principaux sur le territoire sont :

- Le **secteur tertiaire** incluant notamment le **commerce et les services**, représente **40 % de l'emploi salarié** total,
- Le secteur de l'Administration publique, de l'enseignement, santé et action social est également important en termes d'emplois (36% des emplois salariés du territoire)
- Le secteur de l'**industrie** avec **16 %** de l'emploi salarié total,
- Le secteur de la **construction** avec **7 %** de l'emploi salarié total,
- Le secteur de l'**agriculture** représente une moindre importance en termes d'emplois avec **1 %** de l'emploi salarié total.

Nombre d'emplois salariés sur le territoire du SAGE en 2007

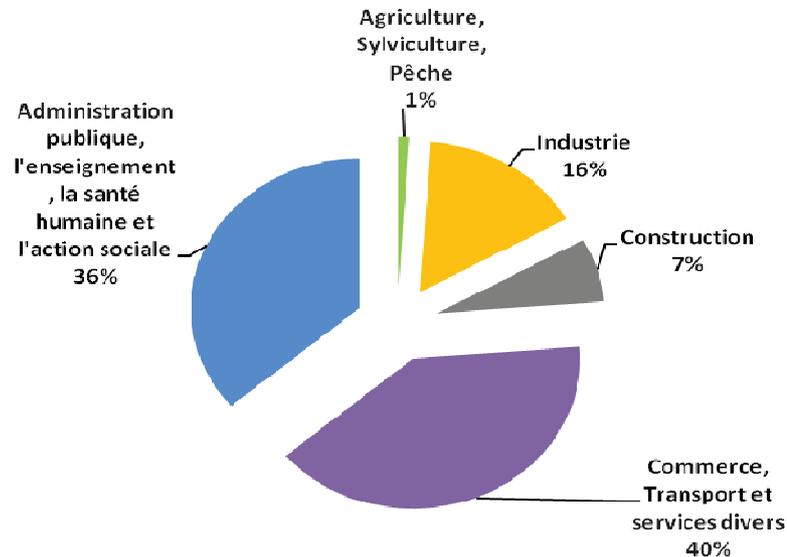


Figure 4 : Nombre d'emplois dans les différents secteurs en 2007 sur le territoire du SAGE (Source : INSEE)

Estimation de la valeur ajoutée brute⁷ des différents secteurs d'activités en 2005 et 2008 (cf. figure 3)

Source : Données INSEE disponibles à l'échelle départementale. (Données de l'année 2005 actualisées en 2008 par l'application d'un taux annuel de croissance de 4%).

Le **secteur tertiaire** (commerce, services) regroupe **près de 40% des emplois** (tendance plutôt proche de celle observée à l'échelle nationale) et **47% de la valeur ajoutée brute** estimée en 2008.

Les secteurs de l'industrie et de l'agriculture représentent respectivement 14 et 5% de la valeur ajoutée brute estimée en 2008, pour 16 et 1% des emplois sur l'ensemble du territoire. Le secteur de la **construction** présente **davantage** en termes **d'emplois et de valeur ajoutée brute que l'agriculture** sur le bassin versant (8% de la valeur ajoutée brute estimée en 2008).

⁷ Valeur Ajoutée Brute (VAB) : Solde du compte de production. Elle est égale à la valeur de la production diminuée de la consommation intermédiaire.

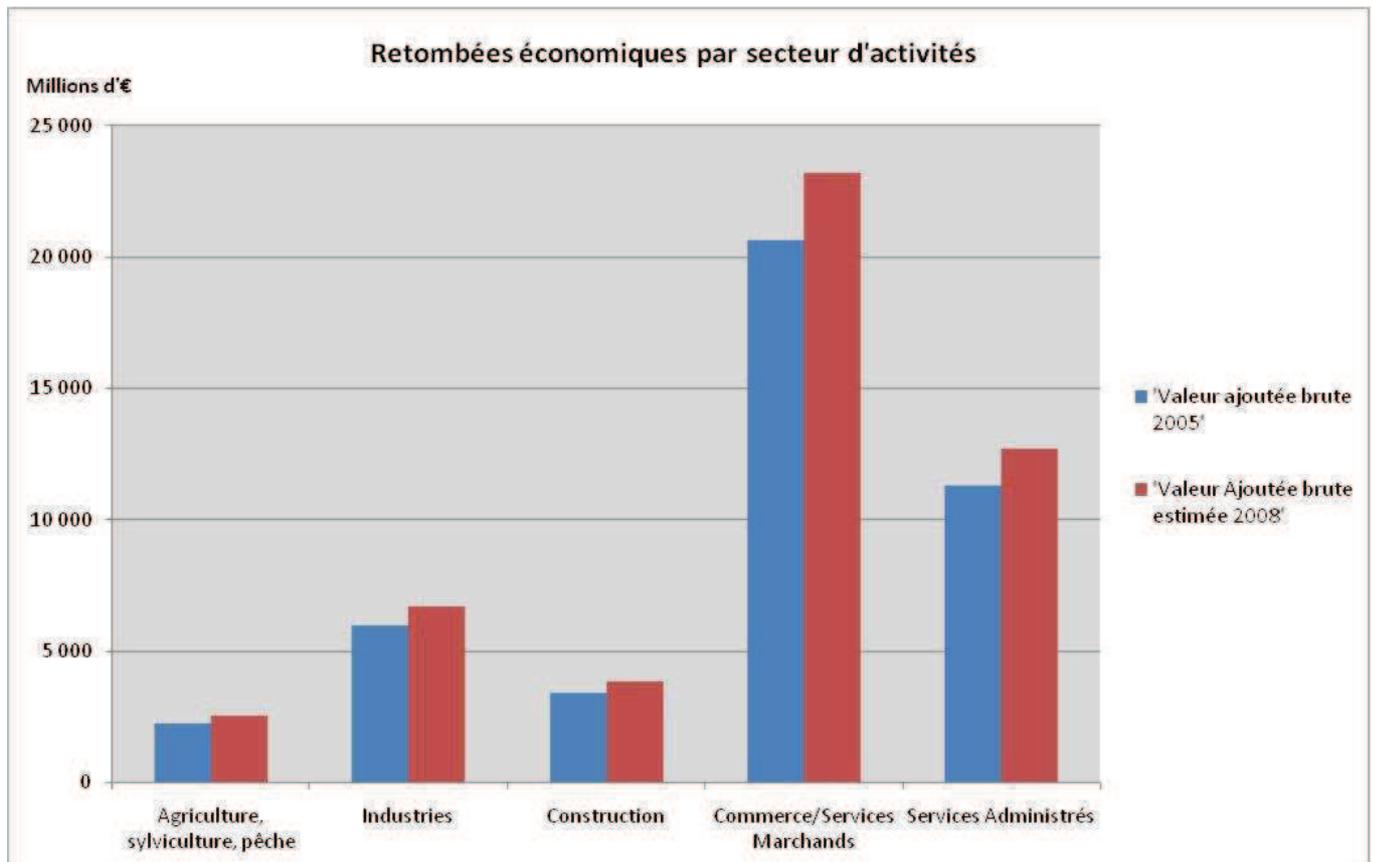


Figure 5 : Répartition de la Valeur Ajoutée Brute par secteur d'activité sur le bassin versant en 2005 et estimée en 2008 (Source : INSEE)

Evolution des secteurs d'activités depuis 1999/2000 (cf. tableau 3 et figure 6) :

Le poids économique des différents secteurs d'activités en termes d'emploi en 1999 et son évolution entre 1999 et 2006 sont résumés dans le tableau ci-après.

Cela met en évidence trois tendances depuis 1999/2000 :

- la **progression importante du secteur de services et de la construction**,
- la **stabilité voire une légère augmentation pour le secteur du commerce**,
- le **recul des emplois agricoles et industriels**,
- une **très faible évolution du nombre d'entreprises industrielles** entre 2000 et 2008 (inférieure à 1%)

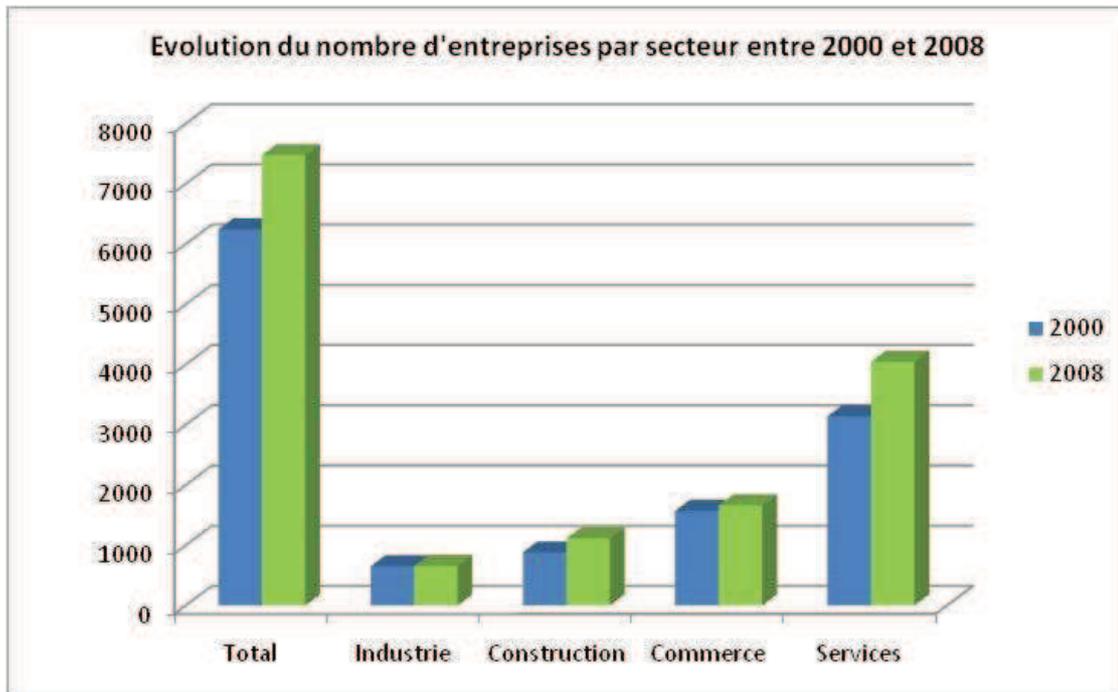


Figure 6 : Evolution du nombre d'entreprises par secteur entre 2000 et 2008 sur le territoire du SAGE (Source : INSEE)

Secteur d'activité	Activités	Nombres d'emplois en 1999	Nombres d'emplois en 2006	% emploi total en 2006	Evolution 1999-2006
AGRICULTURE	Agriculture	1 570	1 530	3%	-3%
INDUSTRIE	Industrie	8 841	8 460	15%	-4%
CONSTRUCTION	Construction	3 202	3 891	7%	22%
TERTIAIRE	Commerce	7 501	7 698	13%	3%
	Services aux entreprises	6 027	7 296	13%	21%
	Services aux particuliers	3 584	3 964	7%	11%
	Tertiaire (autres)	22 880	25 495	44%	11%
	Total	39 992	44 453	76%	11%
Total		53 605	58 333	100%	9%

Tableau 4 : Evolution du nombre d'emplois dans les différentes activités économiques entre 1999 et 2006 sur le territoire du SAGE (Source : INSEE).

II. EVOLUTION DES ACTIVITES DOMESTIQUES ET DES INFRASTRUCTURES

II.1 EVOLUTION DE LA DEMOGRAPHIE ET DE L'URBANISATION

II.1.1. Evolution de la population

A partir des données du recensement général de la population de 2007 (INSEE), la population totale du périmètre administratif est estimée à **167 565 habitants**. Cette estimation est basée sur les données de populations des communes comprises entièrement ou pour partie dans le territoire du SAGE.

Au regard des données disponibles, les éléments d'analyse de la démographie présentés ci-après tiennent compte des données à l'échelle du territoire administratif (périmètre regroupant celui des 30 communes du SAGE) concerné par le SAGE Scorff.

A. PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES A PARTIR DES DONNEES DEPARTEMENTALES

Dans le cadre de travaux sur les projections démographiques réalisées par l'INSEE⁸ sur les départements de la région Bretagne, des taux d'accroissement annuel moyen de la population ont été définis pour les périodes 2007-2020 et 2030-2040. Trois scénarios sont pris en compte dans cette estimation (haut, central et bas) élaborés à partir de trois composantes (fécondité, mortalité et migrations). Les scénarios haut et bas rassemblent les variantes allant le plus et le moins dans le sens de la croissance de la population de chacune des composantes précédentes.

Pour le département du Morbihan et sur les périodes 2007-2020, il ressort un taux de variation annuel moyen de la population de 0,93% en se basant sur le scénario central.

En tenant compte de la population totale sur le bassin du Scorff estimée à 167 565 habitants en 2007 et en appliquant le taux d'accroissement moyen annuel de 0,93, la population totale serait de **188 993 habitants en 2020**.

⁸ Projections démographiques à l'horizon 2040 en Bretagne, données INSEE, 2010.

B. PROJECTIONS DEMOGRAPHIQUES A PARTIR DES DONNEES COMMUNALES

La dynamique démographique diffère selon les secteurs, afin de rendre compte de cette variabilité géographique, on distingue trois zones :

- **Scorff amont** : comprend les communes de Berné, Le Croisty, Guéméné sur Scorff, Kernascléden, Langoëlan, Lignol, Locmalo, Meslan, Mellionec, Persquen, Ploërdut, Saint Caradec Trégomel et Séglien ;
- **Environs de Plouay** : comprend les communes de Arzano, Bubry, Calan, Guilligomarc'h, Inguiniel, Plouay ;
- **Scorff aval et littoral** : comprend dix communes de la communauté d'agglomération de Lorient (Caudan, Cléguer, Guidel, Gestel, Lanester, Larmor-Plage, Lorient, Quéven et Ploëmer ; Pont Scorff) et Rédéné (incluse dans la communauté de communes du Pays de Quimperlé).

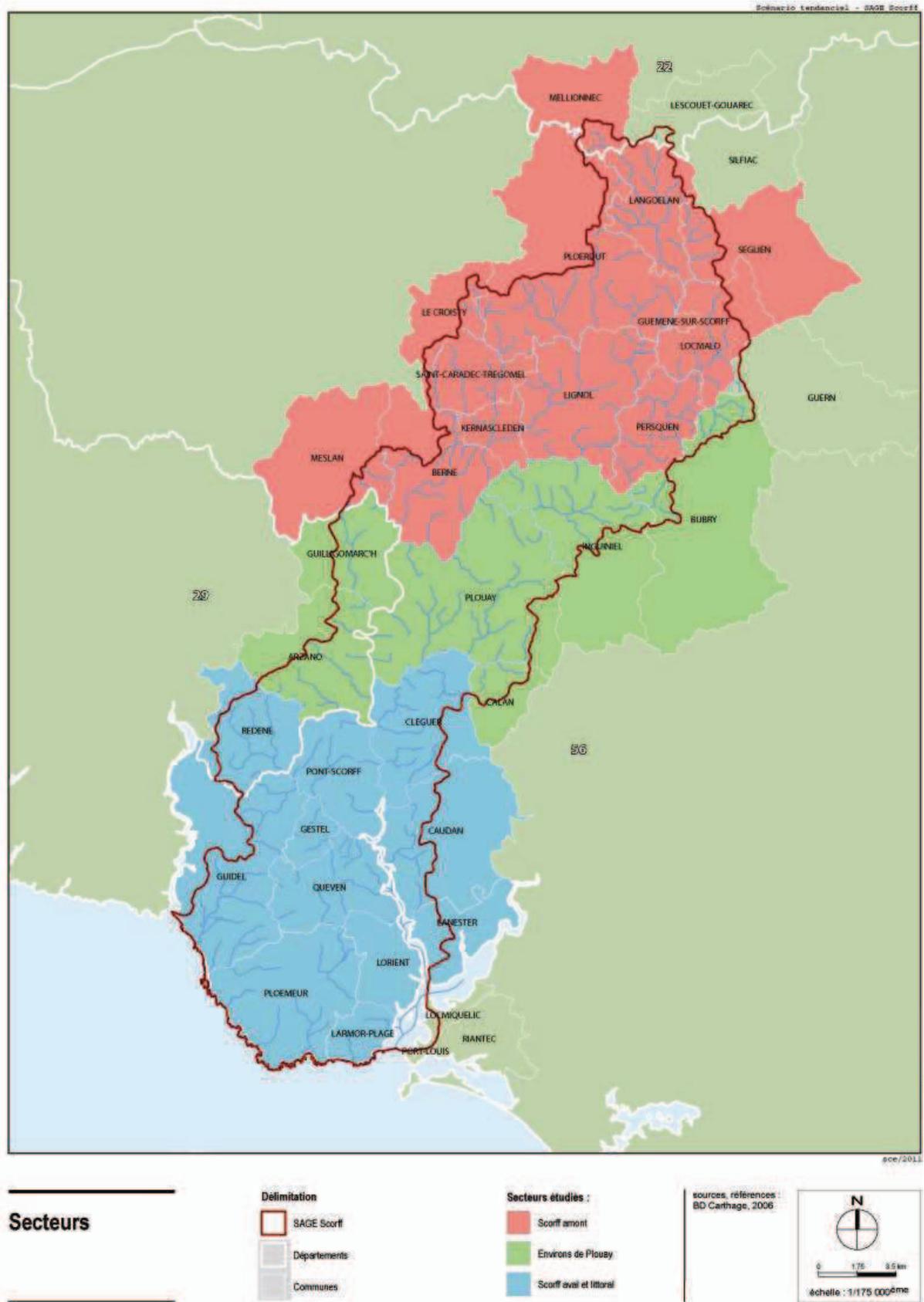


Figure 7 : Découpage du territoire du SAGE en secteurs démographiques

L'évaluation de la tendance démographique tient compte du taux de variation annuel de la population entre 1999 et 2007. Le tableau suivant présente une estimation de la population en 2020 sur chaque secteur.

Tableau 5 : Evolution de la population entre 1999 et 2007 et projection démographique

	Population 1999	Population 2007	Taux de variation annuel entre 1999 et 2007	Population 2020
Scorff amont	10 175	10 295	0,15 %	10 492
Environs de Plouay	11 623	12 444	0,86 %	13 903
Scorff aval et littoral	142 338	144 826	0,22 %	148 963
Total	164 136	167 565		173 358

La population à l'horizon 2020 atteindrait 173 358 habitants sur le territoire du SAGE du Bassin du Scorff, soit environ 6 000 habitants supplémentaires.

Le taux de variation annuel le plus élevé concerne le secteur « Environs de Plouay » où l'ensemble des communes, excepté Bubry (-0,12 %), enregistre un taux de variation annuel positif compris entre 0,35% et 1,72%.

Le taux de variation du secteur Scorff aval et littoral (0,22 %) apparaît faible au regard de l'urbanisation croissante sur ce territoire. Ceci s'explique par la forte contribution de la commune de Lorient liée à sa population importante (40% de la population de l'agglomération réside sur la commune de Lorient) qui enregistre un taux de variation annuel négatif (-0,23%) entre 1999 et 2007 tandis que les communes de Guidel, Gestel, Rédené et Pont Scorff montre un taux de variation annuel compris entre 1% et 2%.

La population du secteur « Scorff amont » est relativement stable, les populations de certaines communes diminuent (Mellionnec, Locmalo, Le Croisty, Persquen et Ploërdut) à l'instar de nombreux territoires du Centre Bretagne.

II.1.2. Mode d'urbanisation

Sur le territoire du Scorff, l'urbanisation concerne principalement les secteurs « Scorff aval et littoral » et « Environs de Plouay ». En 2006, les surfaces artificialisées représentaient 8 400 hectares soit 15% de la surface total du territoire du SAGE Scorff.

L'augmentation des surfaces imperméabilisées est de 200 hectares sur la période 1999-2006 soit 0,34% par an. L'évolution du contexte règlementaire et la limitation de l'étalement urbain fortement pris en compte dans les documents d'urbanisme devraient atténuer cette tendance.

➤ On peut s'attendre à l'horizon 2020 à un taux d'urbanisation voisin de 0,3% sur les secteurs « Scorff aval et littoral » et Environs de Plouay » soit environ 260 hectares supplémentaires urbanisés.

La figure suivante présente les surfaces imperméabilisées sur les communes du SAGE et l'évolution de l'imperméabilisation entre 1999 et 2006.



Figure 8 : Evolution de l'artificialisation des sols sur le territoire du Scorff entre 1999 et 2006 (Source : Corin Land Cover)

Parmi les facteurs de risque mis en avant dans le diagnostic du SCoT du Pays de Lorient figure la forte consommation d'espace. La tendance est l'accentuation de l'étalement résidentiel. Entre 1962 et 1999, la croissance spatiale a été 3,7 fois plus importante que la croissance démographique, et la surface urbanisée a doublé, passant de 3 400 à 6 900 hectares.

Au regard de cette tendance, le Document d'orientations Générale du SCoT du Pays de Lorient prévoit de limiter les possibilités d'urbanisation dispersée en répondant aux objectifs suivants :

- Préserver les villages et hameaux d'une urbanisation mal maîtrisée ;
- Tenir compte des particularités des villages des communes littorales ;
- Interdire le développement de l'habitat isolé.

Au regard des données démographiques et urbanistiques les principales tendances à l'horizon 2020 sont les suivantes :

- une population d'environ 175 000 habitants sur le territoire du Scorff (+3,46% par rapport à la population 2007) ;
- une augmentation de la pression de l'urbanisation sur les secteurs « Scorff aval et littoral » et « Environs de Plouay » (taux d'artificialisation de 0,3% par an)

II.2 CONSEQUENCES DES EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES

II.2.1. Conséquences sur la production d'eau potable

D'après les projections démographiques faites précédemment, la population permanente du territoire du SAGE sera d'environ 175 000 habitants à l'horizon 2020.

Ces dernières années, la tendance est à la diminution des consommations en eau potable pour l'usage domestiques. Plusieurs facteurs ont entraîné cette diminution parmi lesquels :

- l'augmentation des rendements hydrauliques ;
- l'amélioration des appareils électroménagers ;
- la mise en place de matériels plus économes ;
- la diminution des gaspillages d'eau liés aux évolutions des comportements ;
- la réutilisation plus importante d'eau de pluie.

D'après une enquête⁹ menée en 2008 en Bretagne dont les résultats sont parus en décembre 2010, la **consommation domestique moyenne en eau potable est de 121 litres par jour et par habitant**. Cette évaluation est basée sur les volumes facturés domestiques, ramenés au nombre d'habitants¹⁰.

En prenant cette hypothèse de consommation domestique en eau potable (121 litres par jour et par habitant), **175 000 personnes consommeraient de l'ordre de 7,7 millions de m³ par an**.

Cette tendance à la diminution de la consommation en eau est confirmée par le service de l'eau de la **Communauté d'Agglomération du pays de Lorient** qui enregistre une diminution des prélèvements d'eau superficielle (Scorff et Blavet) depuis 2006 en vue de l'alimentation en eau potable, tous usages confondus (domestiques et non domestiques : entreprises, industries). En 2006, les prélèvements se sont élevés à environ 7 millions de m³ alors qu'en 2009, les prélèvements atteignaient 5,8 millions de m³. Néanmoins, on ne peut imputer ces diminutions de prélèvement qu'à la réduction de la consommation, l'amélioration des performances du réseau et des process industriels ont pu également participer à cette évolution.

On remarque que les communes littorales n'enregistrent pas de pic saisonnier en termes de consommation d'eau, le tourisme estival et les effectifs associés sont globalement compensés par les départs en vacances. Par ailleurs, les pics d'activité industrielle sont en décalage avec les pointes de consommation domestique.

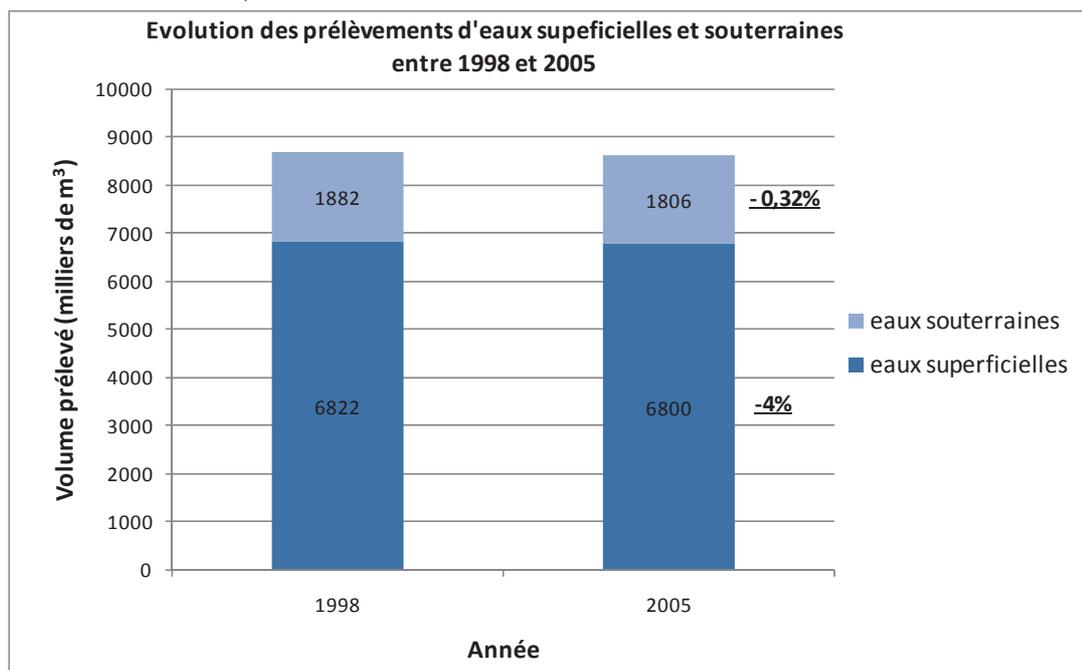


Figure 9 : Evolution des prélèvements d'eaux superficielles et souterraines entre 1998 et 2005 (Source : Etat des lieux – diagnostic du SAGE Scorff)

⁹ Commissariat général au développement durable – Service de l'observation et des statistiques (n°67 – décembre 2010)

¹⁰ Cette approche demeure imparfaite car les communes ne distinguent pas de la même façon les volumes des gros consommateurs (en principe supérieurs à 4000 m³ par abonné et par an). En outre, le ratio est surestimé dans les communes touristiques où le volume facturé est rapporté à la seule population résidente.

Entre 1998 et 2005, les prélèvements d'eaux superficielles et souterraines ont respectivement diminués de 0,32% et 4%. Sur cette période, les prélèvements totaux ont diminués d'environ 100 millions de m³ (-1,13%).

A l'heure actuelle la répartition des prélèvements pour l'alimentation en eau potable est la suivante :

- eaux de surface : 80%
- eaux souterraines : 20%

Des recherches d'eau souterraine afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable ont été réalisées par les syndicats intercommunaux d'alimentation en eau potable de Pont Scorff (Guidel, Queven, Gestel, Pont Scorff, Cléguer et Calan) et Guéméné sur Scorff (Langoëlan, Ploërdut, Locmalo, Guéméné sur Scorff, Persquen et Lignol). La fermeture de la station de pompage (eaux de surface du Scorff) de Guéméné sur Scorff est prévue en 2013.

Le SIAEP de Pont Scorff a mené des travaux de forage et des études piézométriques sur deux sites (Guidel et Cléguer) afin d'étudier les potentialités des nappes d'eau souterraines en vue de l'alimentation en eau potable. Des études d'impact environnemental seront menées courant 2011 afin d'évaluer les conséquences environnementales de ces projets d'aménagement.

Les prélèvements en eaux de surface sur le territoire du Scorff pourraient diminuer au profit des prélèvements en eaux souterraines, uniquement concernant les SIAEP de Pont-Scorff et de Guéméné sur Scorff. A l'avenir, et en considérant une alimentation en eau potable exclusivement d'origine souterraine sur ces territoires gérés par ces deux syndicats, ce sont 2 millions de m³ qui pourraient être prélevés dans les nappes. La part des prélèvements d'eaux souterraines pour l'alimentation en eau potable passerait de 20% à 40%.

En résumé, on peut s'attendre à l'horizon 2020 à :

- une stabilité voire une légère diminution des prélèvements en eau pour l'alimentation en eau potable ;
- une consommation domestique annuelle estimée à 7,7 millions de m³ par an, besoins pouvant être satisfaits par les niveaux de production actuels
- une probable augmentation des prélèvements en eau souterraine en fonction des études et des orientations menées par les syndicats d'alimentation en eau potable de Pont Scorff et Guéméné sur Scorff et par conséquent une diminution des prélèvements en eaux de surface.

II.2.2. Conséquences sur l'assainissement des eaux usées

A. ASSAINISSEMENT COLLECTIF

1) A L'ECHELLE GLOBALE DU SAGE

Actuellement, les capacités épuratoires sur le bassin versant du SAGE sont de **246 000 EH** réparties sur **17 stations d'épuration**. La **charge entrante**, comprenant les eaux usées domestiques et industrielles est **estimée à 206 000 EH**.

L'évaluation de la charge organique à épurer tient compte des hypothèses suivantes :

- une augmentation de la population de 6000 habitants ;
- un raccordement au système d'assainissement collectif de 82% de la population supplémentaire ;
- une charge industrielle stable.

⇒ En se basant sur une charge organique actuelle de 206 000 EH, on peut s'attendre à une **charge organique de 210 920 EH à l'horizon 2020.**

⇒ **A l'échelle globale, les capacités épuratoires nominales sont donc suffisantes pour traiter les effluents domestiques qui seront produits à moyen terme sur le bassin. Par contre, concernant la capacité hydraulique des réseaux de collecte, il est possible que localement en absence d'actions de diagnostic et de réhabilitation des branchements et/ou de réflexion sur la capacité même des milieux récepteurs à « recevoir » ces rejets, il puisse demeurer ou être engendré des dysfonctionnements.**

2) A L'ECHELLE DES INSTALLATIONS

Au regard des données transmises par la Police de l'Eau, la majorité des stations d'épuration du bassin du Scorff ont une charge organique inférieure à leur capacité nominale d'épuration et ne présentent pas de dysfonctionnements majeurs.

Néanmoins, un certain nombre de dysfonctionnements ont été observés notamment sur les stations d'épuration suivantes :

- STEP de Lignol : dépassement de la capacité nominale (1 700 EH) par la charge entrante (2 300 EH) lié à l'activité industrielle ces dernières années. A l'heure actuelle, du fait de la diminution de l'activité industrielle, les capacités épuratoires de la station sont suffisantes ;
- STEP de la base aéronavale de Lann Bihoué : dysfonctionnement générant des rejets en phosphore supérieurs à la norme. Un projet de raccordement sur la station d'épuration de Guidel est prévu pour 2011.

⇒ La station d'épuration de Quéven dont la charge entrante dépassait la capacité nominale a été modernisée. Elle répond désormais aux normes en vigueur.

Les rejets de phosphore liés au traitement des eaux usées constituent un enjeu sur les stations ne répondant pas à la réglementation par rapport aux normes de rejet énoncés dans la disposition 3A-1 du SDAGE, à savoir :

- 2 mg/l en moyenne annuelle pour les installations de capacité comprise en 2 000 EH et 10 000 EH ;
- 1 mg/l en moyenne annuelle pour les installations de capacité supérieure à 10 000 EH.

⇒ A l'heure actuelle, aucune station d'épuration communale ne dépasse les seuils réglementaires concernant le paramètre phosphore.

⇒ Dans le cadre de la révision de la plupart des documents d'urbanisme ou pour répondre aux exigences réglementaires, on peut s'attendre à ce que les collectivités en situation de rejet supérieur à la norme entreprennent de réaliser les travaux nécessaires en vue d'optimiser les processus de déphosphatation.

B. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

S'agissant de l'assainissement non collectif, les Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont été mis en place **sur tout le territoire du SAGE** au sein des communautés de communes ou des syndicats intercommunaux dédiés au traitement des eaux. Les diagnostics des installations pour identifier les points noirs sur l'ensemble du territoire seront bientôt terminés.

Le tableau suivant recense les installations et les pourcentages de « points noirs » sur les territoires des différentes structures compétentes en matière d'assainissement non collectif.

Territoire	Nombre d'installation	Diagnostic réalisé	Points noirs
Communauté de communes de la région de Plouay	2 770 (estimation)	Non	Absence de donnée
Communauté de Communes du Pays du roi Morvan	2 307	Oui	12,5 %
SIGESE	3 456		12,8%
Ploemer	138	Oui	0%
Larmor Plage	10	Non	Absence de donnée
Guilligomarc'h	268	Oui	17,2%
Arzano	369	Oui	9%
Rédéné	535	Oui	8,9%
Total	9 853		12%

Figure 10 : Installations ANC et pourcentage de points noirs (Source : Etat des lieux – diagnostic du SAGE Scorff)

En tenant compte des 9 853 installations recensées et en considérant une charge organique de 3 EH par installation (le nombre d'Equivalent Habitant par installation est généralement compris entre 2,5 et 3), **on aboutit à une charge organique de 29 559 EH traitée en assainissement non collectif sur le territoire du SAGE, soit environ 18% de la population totale.**

En tenant compte du pourcentage de la population raccordée à un système d'assainissement non collectif, on aboutit à environ 1000 EH supplémentaire utilisant ce dispositif de traitement des eaux à l'horizon 2020. On peut considérer cette hypothèse comme haute car les orientations des documents d'urbanisme en termes d'urbanisation (limitation voire interdiction de l'habitat isolé) et de raccordement aux dispositifs d'assainissement non collectif ne vont pas dans le sens d'une augmentation des installations non collectives de traitement des eaux usées..

Le pourcentage moyen de points noirs dont le calcul est basé sur les données des territoires ayant réalisé leur diagnostic est de l'ordre de 12%.

On peut faire l'hypothèse que les diagnostics établis ou en cours d'établissement feront évoluer favorablement la situation d'ici à 2020. Aussi, des projets et travaux de raccordements à l'assainissement collectif sont en cours sur certains secteurs par exemple sur Larmor Plage où 80% des installations « assainissement non collectif » devraient disparaître au profit d'un raccordement.

Cependant, la mise aux normes des points noirs revêt un caractère urgent en particulier sur la frange littorale où les paramètres bactériologiques doivent être adaptés aux usages et notamment à la baignade.

En résumé, on peut s'attendre à l'horizon 2020 à :

- une augmentation de la charge organique raccordée aux systèmes d'assainissement collectif d'environ 5 000 EH ;
- un parc épuratoire capable de traiter l'augmentation de la charge hydraulique supplémentaire mais une possibilité de dysfonctionnements localement en lien avec la capacité hydraulique des réseaux;
- une mise aux normes des stations d'épuration notamment pour le paramètre phosphore ;
- une mise aux normes des dispositifs d'assainissement non collectif.

II.2.3. Conséquences sur la gestion des eaux pluviales

Globalement, on observe une meilleure gestion des eaux pluviales par les collectivités en particulier dans le cadre de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme (ScoT ou PLU). Ainsi, l'augmentation des surfaces urbanisées prévue du fait de la croissance démographique surtout en agglomération ne devrait pas dégrader la situation actuelle. En revanche, l'augmentation prévisible du trafic routier devrait accentuer la charge en éléments polluants des eaux de ruissellement de la voirie.

Il faudra néanmoins que les démarches des collectivités en la matière se mettent en place à une échelle cohérente de gestion hydraulique, et non pas uniquement à celle ponctuelle de projets d'aménagement.

Le **zonage d'assainissement des eaux pluviales** est une obligation légale et réglementaire des collectivités. Il concerne toutes les zones urbanisées et ouvertes à l'urbanisation. A l'heure actuelle seules les communes de Lorient et Guidel ont réalisé leur zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Le **schéma directeur d'assainissement pluvial** permet de déposer un dossier global au titre de la police de l'eau intégrant les aménagements pluriannuels en vue de la gestion des eaux pluviales. Aujourd'hui, la réglementation n'impose pas la réalisation d'un tel schéma (qui pour rappel conditionne l'éligibilité aux aides publiques), à l'heure actuelle, seules les communes de Lorient et Ploëmeur ont entrepris cette démarche.

On peut cependant souligner le fait que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT du Pays de Lorient prévoit l'amélioration de la qualité des eaux pluviales avant rejet et la limitation de l'imperméabilisation des sols.

➤ A l'échelle globale et en l'absence de traitement des eaux pluviales, on peut s'attendre à un maintien des concentrations en éléments polluants dans ces eaux.

II.2.4. Conséquences sur l'aménagement de l'espace

Une autre conséquence de l'évolution démographique sur le bassin (en corolaire de la précédente) concerne la consommation d'espace par l'urbanisation. La consommation d'espace aura une incidence sur le prix du foncier en particulier sur la frange littorale.

L'artificialisation des sols peut avoir des conséquences sur l'activité agricole, accentuant la diminution et le morcellement de l'espace dédié à l'agriculture. En secteur périurbain et en particulier sur le secteur « Scorff aval et littoral », la compétition foncière est forte. La viabilité de certaines exploitations agricoles peut être menacée par des projets d'aménagement qui ne tiendraient pas compte de la présence de l'activité agricole. Le statut de locataire y est fréquent, avec la pratique de baux verbaux qui accroissent encore la vulnérabilité à la pression foncière. L'activité a ainsi reculé dans les communes les plus urbanisées autour de la Rade.

En résumé, les conséquences des évolutions démographiques sont les suivantes :

- une stabilité voire une légère diminution des prélèvements en eau pour l'alimentation en eau potable ;
- un parc épuratoire capable de traiter l'augmentation de la charge hydraulique supplémentaire ;
- un maintien voire une légère augmentation des pressions sur les eaux pluviales ;
- une augmentation de la pression foncière sur les territoires agricoles péri-urbains et sur le secteur portuaire.

II.3 LES INFRASTRUCTURES

II.3.1. Réseau routier

D'un point de vue général, on dénombre peu de projets routiers futurs sur le territoire du Scorff. Les zones urbaines et d'activités économiques disposent d'un réseau routier relativement bien développé. Sur l'agglomération lorientaise, le doublement de la voie rapide a permis de limiter les problèmes de circulation.

Parmi les projets routiers majeurs prévus sur le territoire, on peut citer les opérations prévues sur l'axe Lorient-Roscoff avec notamment le projet de doublement de la voie à Cleguer et Caudan.

Un projet de voie verte (plan départemental vélo) est en cours sur l'axe Lorient-Ploemeur mais également sur la voie reliant Pont-Scorff à Plouay.

Par ailleurs, le schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Lorient prévoit de développer les modes de transport alternatifs à l'automobile en renforçant les transports en commun et en complétant le maillage d'aménagement pour les vélos sur l'ensemble du territoire.

II.3.2. Infrastructures portuaires et de navigation

Les infrastructures portuaires concernent les activités commerciales de transport, la construction navale, les usages professionnels de la pêche ainsi que les activités de plaisance et de loisirs. Les projets d'aménagement suivants sont prévus sur la zone portuaire :

Secteur construction/réparation navale:

- Aménagements terrestres en rive gauche du Scorff ;
- Extension du quai TCD.

Port de commerce :

- agrandissement du quai « matières premières agroalimentaires » ;
- agrandissement de l'apponement « produits pétroliers »
- construction d'un nouvel apponement « sables et produits sabliers ».

Ports de plaisance :

- Agrandissement du port de Gâvres (80 places supplémentaires)

Les éléments de tendance sur les activités portuaires sont abordés dans le paragraphe III.3 « Les usages littoraux ».

En résumé, les conséquences des évolutions en termes d'infrastructures sont les suivantes :

- Une très faible augmentation de l'imperméabilisation des sols et pression sur le foncier agricole liée aux infrastructures routières ;
- Une légère augmentation des pressions sur le secteur portuaire liée aux projets d'aménagement portuaires (activités industrielles et plaisance).

III. EVOLUTION DES ACTIVITES ECONOMIQUES

III.1 L'AGRICULTURE

III.1.1. Contexte

A. MODIFICATION DES REGLES ECONOMIQUES

L'évolution de l'activité agricole s'inscrit dans une dynamique de libéralisation des marchés engagée depuis une vingtaine d'années dans le cadre de plusieurs révisions successives de la Politique Agricole Commune. Dans l'avenir, celle-ci se poursuivra avec une nouvelle révision de la PAC prévue pour 2013 et la suppression des quotas laitiers en 2014.

Dans ce contexte de marché, l'augmentation de la demande alimentaire à l'échelle mondiale est un paramètre de plus en plus prédominant dans les prises de décisions professionnelles.

Néanmoins, la plupart des acteurs du territoire sont d'accord pour dire qu'il existe également des marges de manœuvre locales quant aux orientations de cette activité.

B. CROISSANCE DES EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES

Outre la disparition progressive des politiques de régularisation des marchés, la prise en compte d'exigences environnementales influencera aussi les orientations futures de l'activité agricole.

A noter, en particulier les dispositions du projet de SDAGE, celle du Grenelle de l'environnement ou encore la directive relative au bien-être animal.

Ces exigences auront un impact sur les coûts de production. Néanmoins, l'augmentation de charges qu'elles supposent sera ressentie différemment selon les filières en fonction de la rentabilité des productions et le niveau de contraintes.

→ En résumé, la dé-régularisation des échanges agricoles marchands rend les productions standardisées plus fragiles aux variations de marché et les exigences environnementales plus nombreuses risquent d'accentuer les charges sur l'outil de production.

III.1.2. Eléments de tendances générales

A. DEMOGRAPHIE AGRICOLE

En 2009, le territoire du SAGE Scorff comptait **525 exploitations professionnelles** d'après les données de la Chambre d'Agriculture du Morbihan. Cela représente en termes d'emplois, environ 1275 emplois directs (comprenant les exploitants agricoles, les salariés agricoles et les conjoints ayant un statut de collaborateur).

D'après les données issues de l'ADASEA et de la Chambre d'Agriculture du Morbihan, entre 2002 et 2008, 10 exploitations disparaissent chaque année. Si la tendance se poursuit, on atteindra 425 exploitations agricoles en 2020.

Les départs en retraite sont compensés à hauteur de 50% par des installations. Environ 50% des exploitants agricoles prendront leur retraite entre 2010 et 2020 soit environ 263 exploitants. Si la tendance se poursuit, un quart des exploitations disparaîtra à l'horizon 2020. **En tenant compte des prévisions de départ en retraite et d'une reprise de la moitié des exploitations, on atteindra 394 exploitations agricoles en 2020.**

L'augmentation des formes sociétaires (GAEC, EARL ...) observée depuis plusieurs années devrait se poursuivre et réduire encore le nombre de sièges. En effet, entre 1998 et 2006, les GAEC ont augmenté de 12% et les EARL de 7%.

B. SURFACE AGRICOLE

Surface agricole utile totale

D'après les données de l'état des lieux du SAGE, la SAU représentait environ 26 800 ha. La SAU demeure relativement constante entre 1988 et 2000, la diminution du nombre d'exploitations agricoles étant compensée par des agrandissements.

A l'horizon 10 ans (2020) et en appliquant les hypothèses précédentes, la SAU du territoire devrait rester stable et couvrir de l'ordre de 26 800 ha. Cependant, cette estimation se base sur une hypothèse d'agrandissements des exploitations compensant les cessations d'activité.

D'autre part, il faut souligner les pressions liées à l'urbanisation s'exerçant sur l'espace agricole en particulier sur les secteurs « Environs de Plouay » et Scorff aval et littoral ». (cf chapitre Mode d'urbanisation – Phase 3 II.1.2)

On s'attend donc à l'horizon 2020 à une légère diminution de la SAU sur le territoire du bassin du Scorff.

Surface agricole utile moyenne par exploitation

La SAU moyenne par exploitation est passée de 51,7 ha en 1998 à 71,4 ha en 2006 du fait d'une part des agrandissements et d'autre part de l'augmentation du nombre de structures sous forme sociétaire. La tendance actuelle d'agrandissement devrait se maintenir entre 2010 et 2020. Néanmoins, on peut s'attendre à ce que les agrandissements et les installations ne compensent plus la totalité des surfaces agricoles libérées par les départs en retraite pour des raisons économiques.

→ En résumé, on peut s'attendre à l'horizon 2020 à :

- une diminution du nombre d'exploitations et du nombre d'actifs ;
- la poursuite des agrandissements des exploitations ;
- l'augmentation du nombre d'exploitations sous forme sociétaire ;
- une légère diminution de la SAU totale sur le territoire du SAGE.

C. EVOLUTION DES FILIERES

Les exploitations agricoles du bassin du Scorff sont en majorité tournées vers la production laitière.

1) PRODUCTIONS BOVINES : LAIT / VIANDE

La production laitière sur le territoire, associée ou non à l'élevage de bovins viande, de volailles ou de porcs, représente environ 58% des exploitations. Cette production est relativement stable en raison du contingentement (quotas laitiers). Sur l'ensemble du territoire, les effectifs se maintiennent mais ils augmentent à l'échelle des exploitations.

La production de bovins viande concerne 19% des exploitations. Ce secteur en crise enregistre une baisse généralisée des effectifs.

Les principaux éléments de tendance à venir sont la poursuite de la baisse des aides PAC¹¹ et la suppression des quotas laitiers en 2014. Même si l'incertitude des professionnels demeure, il est probable que dans ce contexte les volumes tendent à augmenter. La baisse du prix du lait et la faible valorisation qui en est faite sur le territoire devraient néanmoins contenir cet élan. Ainsi, on tendrait plutôt à une stabilisation des volumes actuels, voire à une légère augmentation accompagnée d'une diminution probable du cheptel, et cela d'autant plus que la valorisation de la viande du troupeau laitier devrait se heurter à une concurrence accrue de l'Argentine et du Brésil.

La poursuite de la dé-régularisation du marché laitier devrait aussi avoir une incidence sur la structure des exploitations en favorisant l'agrandissement. La gestion du foncier sera également capitale pour le maintien du pâturage.

2) PRODUCTION PORCINE

L'élevage porcin concerne 5% des exploitations agricoles. Ce secteur est peu développé sur le territoire et reste relativement stable en termes d'effectifs. La tendance est la reprise des petites exploitations par les gros producteurs. Le regroupement des effectifs en truies constitue un changement dans le fonctionnement des élevages porcins.

Le contexte actuel du cours de la viande de porc est plutôt défavorable au développement de cette production (effet de cycle). Néanmoins, la volonté des différents professionnels est de maintenir le volume actuel de production (pas de réduction du cheptel). Fort d'un bon niveau de productivité, les professionnels de la filière (groupements coopératifs de producteurs) ont amorcé une stratégie de concentration de leurs moyens de production pour faire face à la concurrence européenne et mondiale et se positionner sur ces marchés. La tendance envisageable est donc une stabilité de la production sans diversification.

¹¹ Modulation des aides de la PAC : transfert des aides du 1^{er} vers le 2^d pilier

3) PRODUCTION AVICOLE

La production avicole sur le secteur concerne 11% des exploitations. Ce secteur a subi une forte crise entre 2000 et 2010 et a enregistré une diminution d'environ 30% des effectifs (volailles de chair). La tendance pour les années à venir est une légère réduction des effectifs avec peu de production de poules pondeuses sur le bassin versant..

4) CULTURES LEGUMIERES

Le maraîchage concerne 3% des exploitations du territoire du bassin du Scorff. La production de légumes industriels comprend 6 à 7% de la Surface Agricole Utile de ce territoire. Cette activité est relativement stable. L'intensification de cette activité a entraîné une surfertilisation et une augmentation des traitements phytosanitaires. Ce secteur constitue une cible dans le cadre du plan Ecophyto 2018.

Sur l'irrigation, en raison de l'importance de l'activité « légumes industries » sur le département du Morbihan, une étude est en cours pour développer l'irrigation à l'échelle départementale. Il s'agirait de mettre en place un « schéma directeur de maintien et de développement de l'irrigation » aujourd'hui en discussion entre la profession agricole et les services de l'Etat.

5) ASSOLEMENT

En 2006, les surfaces agricoles étaient réparties de la façon suivante :

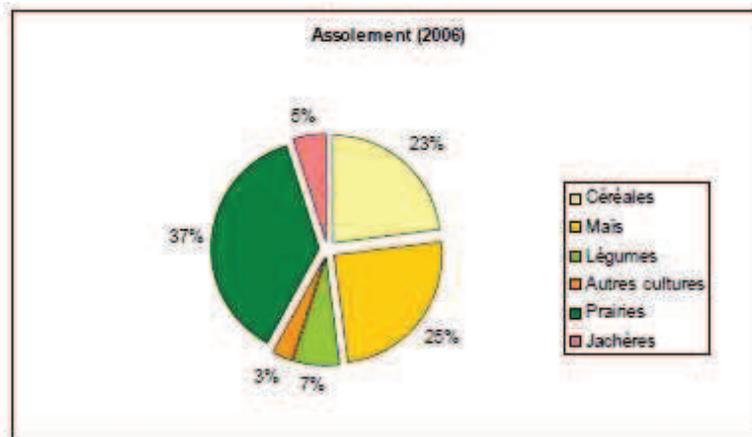


Figure 11 : Assolement en 2006 (Source : Observatoire des pratiques agricoles – Chambre d'Agriculture du Morbihan)

Entre 1998 et 2006, la part des surfaces en prairies a augmenté de 5 points (passant de 32% à 37%). La tendance à l'horizon 2020 est au maintien de la part d'herbe actuelle, d'après les acteurs locaux, il est peu probable que les surfaces en herbe augmentent.

6) AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET AUTRES « MODELES » DE PRODUCTION

En 2009, l'agriculture biologique concernait 23 exploitations sur le territoire du bassin du Scorff. Cela représentait une SAU de 681 ha soit 2,5% de la SAU total du bassin. Le maraîchage constitue la principale activité inscrite en agriculture biologique (43% des exploitations) suivie par la production laitière (17% des exploitations).

A l'heure actuelle, une installation est en cours et deux exploitations ont entrepris une démarche de conversion vers ce mode de production. Les conversions se développent en particulier dans le secteur laitier.

La tendance est à l'augmentation du nombre d'exploitations en agriculture biologique. Plusieurs facteurs participent à ce développement :

- structuration des filières agro-alimentaires (en particulier la filière « lait ») ;
- augmentation de l'approvisionnement des restaurants collectifs ;
- augmentation de la demande des particuliers (+ 10% entre 2000 et 2010) ;
- développement des circuits courts (ventes directes, AMAP¹²)
- développement des aides financières à la conversion.

Dans le cadre du Grenelle Environnement et au sein du comité opérationnel (COMOP) consacré au développement de l'agriculture biologique, l'objectif annoncé est que la part du "bio" dans l'agriculture française atteigne 6% de la SAU en 2012 et 20% en 2020.

Aujourd'hui si une évolution positive est mise en évidence, le pourcentage de surfaces agricoles en agriculture biologique sur le bassin versant (environ 2.7%) reste encore en deçà de l'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement.

→ En résumé, on peut s'attendre à l'horizon 2020 à :

- une stabilité des secteurs bovin-lait, porcs et maraîchage ;
- une légère diminution des effectifs filières volailles et bovins viande ;
- un maintien de l'assolement actuel (aucune tendance ne se dégage en termes de surfaces cultivées) ;
- une augmentation des installations et des conversions en agriculture biologique.

D. EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES

Parmi les textes réglementaires encadrant l'agriculture et définis aux échelles européenne, nationale et départementale, plusieurs ont pour vocation de réduire les pollutions issues de cette activité.

On recense ainsi :

- **La Directive Nitrates et le 4^{ème} programme d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole** a été approuvé le 29 juillet 2009 par arrêté préfectoral. Ce programme encadre les pratiques de fertilisation (plafond des apports organiques, enregistrement des pratiques, plans prévisionnels de fumure, dates légales d'épandage, modalités d'épandage et de retournement de prairies...). Il prévoit également des dispositions particulières au sein des territoires identifiés en Zones d'Excédent Structurels (objectifs de résorption), Zone d'Actions Complémentaire (plafond à 210 UN /ha SAU épandable et couverture des sols nus en hiver). Le projet 4^{ème} programme d'actions prend en compte deux mesures prévues par le Grenelle de l'environnement : la couverture de tous les sols en hiver et les bandes enherbées le long de tous les cours d'eau ;

¹² Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

- **Le plan Ecophyto 2018**, mis en place par le ministère de l'agriculture et de la pêche à la suite du Grenelle de l'environnement vise à réduire si possible de 50 % l'usage des produits phytosanitaires en agriculture, à l'horizon 2018 et prévoir notamment :
 - de dynamiser la recherche sur les cultures économes en pesticides et d'en diffuser largement les résultats ;
 - de mettre en place des fermes de référence ;
 - de renforcer, par la formation, la compétence de l'ensemble des acteurs de la chaîne pour réduire et sécuriser l'usage des produits phytosanitaires (Certiphyto : certification pour l'achat, l'utilisation et le conseil). Tous les acteurs auront donc un socle minimum de formation sur l'usage des produits phytosanitaires et les risques pour l'environnement) ;
 - de surveiller en temps réel les maladies et ravageurs des cultures afin d'avertir les exploitants et leur permettre de mieux cibler les traitements (bulletin de surveillance gratuit) ;
 - de mettre en œuvre des actions spécifiques pour réduire et sécuriser l'usage des produits phytosanitaires dans les espaces non-agricoles (parcs et jardins urbains...) ;
 - de retirer du marché des produits contenant les substances les plus préoccupantes ;

- **L'arrêté interministériel du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et l'utilisation des produits phytosanitaires.** Cet arrêté introduit en particulier les « Zones Non Traitées », à savoir qu'« après avis de la commission d'étude de la toxicité des produits phytopharmaceutiques, une largeur ou des largeurs de zone non traitée peuvent être attribuées aux produits selon leurs usages. Ces largeurs ne peuvent être prises que parmi les valeurs suivantes : 5 mètres, 20 mètres, 50 mètres ou, le cas échéant, une largeur supérieure ou égale à 100 mètres » ;

- **La réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** qui définit les conditions que les élevages doivent respecter en matière de capacité de stockage des effluents, le plan d'épandage nécessaire ... ;

- **Les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne 2010-2015** parmi lesquelles :
 - l'ensemble des dispositions relatives à la réduction de la pollution par les nitrates ;
 - la disposition 3B2 visant l'équilibre de la fertilisation phosphorée ;
 - les dispositions 4A et 4B visant à réduire l'utilisation des pesticides et limiter leur transfert vers les cours d'eau.

- **L'éco-conditionnalité de la Politique Agricole Commune** : l'octroi des aides est subordonné au respect :
 - des exigences de 19 directives européennes relatives à la salubrité publique et/ou à la protection de l'environnement ;
 - des Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales (BCAE)¹³ ;

¹³Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales : par exemple le maintien des prairies permanentes, la mise en place de bandes tampons le long des cours d'eau, le maintien des éléments topographiques.

Par ailleurs, d'autres dispositifs ont été mis en place sur le territoire afin d'inciter les agriculteurs à modifier leurs pratiques au bénéfice de la protection de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Il s'agit d'actions volontaires mises en œuvre dans le cadre des programmes de bassins versants. Les actions concernent soit de l'animation collective (bulletins techniques, suivis d'essais, démonstrations ...) soit elles s'adressent de manière individuelle à l'exploitant.

E. PROGRAMMES CONTRACTUELS ET ACTIONS EN COURS

1) LE GRAND PROJET 5 DU CONTRAT DE PROJETS ETAT-REGION (CPER-GP5)

Le Grand Projet 5 est un programme partenarial d'accompagnement des acteurs locaux pour la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau par bassin versant et dans le but de « **Poursuivre la reconquête de la qualité de l'eau et atteindre le bon état écologique des milieux aquatiques** ». Initié en 2007, ce programme fait suite aux programmes Bretagne eau pure (BEP) et Prolittoral.

Le Grand Projet 5 (GP5) est le fruit d'une **politique multi-partenariale entre l'Europe, l'Etat, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional et les Conseils Généraux en Bretagne**. Intégré dans le Contrat de projets État-Région Bretagne (CPER) 2007-2013, ce volet entièrement dédié à la reconquête globale de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, répond à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau imposé par la directive cadre sur l'Eau. Elle répond également aux dispositions du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne, de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et au besoin d'articulation avec des enjeux transversaux en matière de santé publique, de sécurité sanitaire, voire d'urbanisme.

Au niveau des acteurs locaux, l'atteinte du « bon état » préconisée par la Directive Cadre de l'Eau (DCE) s'est traduit par l'élargissement des thématiques et la prise en compte des risques de pollution par le phosphore, les matières organiques, etc. Les pollutions diffuses d'origine agricole restant une problématique très importante en Bretagne, le GP5 mobilise les dispositifs d'aides « euro-compatibles » que sont le **Plan Végétal Environnement**, **les Mesures Agro-Environnementales** et le **plan Breizh Bocage**.

Sur le territoire du SAGE Scorff, ce sont donc toutes les actions agricoles menées dans le cadre du contrat de bassin qui sont validées par le GP5. Comme action phare, on retrouve la déclinaison locale du référentiel agronomique régional. Il s'agit de mettre en place des actions pour obtenir des références sur les pratiques agricoles à l'échelle de la région. Dans ce cadre, ont été réalisés la mise en place de points de suivi RSH (Reliquat azote Sortie Hiver) et RPA (Reliquat azote Post Absorption), la promotion du guide pour la réalisation du plan prévisionnel de fumure et la mise en place et l'animation d'une charte des prescripteurs.

2) LES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES

Parmi les outils contractuels, on note l'importance des **Mesures Agro-Environnementales (MAE)** souscrites pour 5 ans et qui permettent de valoriser les efforts entrepris par les agriculteurs pour faire évoluer leur système vers une agriculture durable. En France, la programmation 2007-2013 classe les MAE **selon 9 dispositifs** :

- la Prime Herbagère Agro-Environnementale (PHAE) ;
- la MAE rotationnelle ;
- l'aide au Système Fourrager polyculture Elevage économe en Intrants (SFEI) ;
- l'aide à la Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB) ;
- l'aide au Maintien de l'Agriculture Biologique (MAB) ;

- la Protection des Races Menacées (PRM) ;
- la Préservation des Ressources Végétales menacées de disparition (PRV) ;
- l'aide à l'apiculture ;
- les MAE territorialisées (MAET).

Intitulé et code de la mesure	2008 (ha)	2009 (ha)
aide au Système Fourrager polyculture Elevage économe en Intrants (SFEI)	133,14	220,31
aide à la Conversion à l'Agriculture Biologique (CAB)	27,53	37,19
aide au Maintien de l'Agriculture Biologique (MAB)	203,85	203,85
Total	364,52	461,35

Tableau 6 : Bilan des MAE contractualisées sur le bassin du Scorff en 2008 et 2009 (source : DRAAF Bretagne)

Les surfaces concernées par des MAE sont passées de 365 hectares (7 déclarants) en 2008 à 461 ha (12 déclarants) en 2009, soit une augmentation de 26,5% en surface.

Quatre **MAE Territorialisées (MAET)** ont été définies sur le territoire du bassin du Scorff, ces mesures sont proposées pour préserver la qualité de l'eau et le caractère fonctionnel des zones humides :

- gestion extensive de milieux humides (HE1) ;
- réouverture puis entretien de milieux humides (HE2) ;
- création de bandes enherbées après grandes cultures (HE3) ;
- création de bandes enherbées après légumes (HE4).

Intitulé et code de la mesure	2009 (ha)	2010 (ha)
gestion extensive de milieux humides (HE1)	89,91	169,82
réouverture puis entretien de milieux humides (HE2)	11,78	25,2
création de bandes enherbées après grandes cultures (HE3)	1,3	10,62
création de bandes enherbées après légumes (HE4)	0,00	0,00
Total	102,99	205,64

Tableau 7 : Bilan des MAET contractualisées sur le bassin du Scorff en 2009 et 2010 (Source : DDTM – Syndicat mixte du Bassin du Scorff)

Les surfaces concernées par des MAET sont passées de 103 hectares (20 déclarants) en 2009 à 206 ha (25 déclarants) en 2010, soit une augmentation d'environ 100% en surface engagée.

3) LE PROGRAMME BREIZH BOCAGE

Breizh Bocage est un programme de restauration et/ou de création de maillage bocager à l'échelle de la Bretagne afin de réduire l'érosion hydrique des sols et les transferts de polluants vers les rivières. Par ailleurs, cette démarche vise la préservation de la biodiversité, la reconstitution du paysage agricole, le développement de la filière bois-énergie et la réduction des inondations.

Sur le territoire du bassin du Scorff, ce programme concerne prioritairement les communes de Caudan, Cléguer, Gestel, Inguiniel et Queven. Le volet 2 du programme qui correspond au « diagnostic-action » a été initié en 2010. Un volet 3 "starter" a été lancé sur quelques exploitations pour en faire une vitrine du programme et inciter les autres exploitants de ces communes "prioritaires" à s'engager. Les exploitants de ces 5 communes sont invités à s'engager avant la fin mai 2011, les premiers travaux de plantations devraient débuter fin 2011.

La Communauté de Communes du Pays du Roi Morvan s'est également lancée dans cette démarche, le volet 1 a été validé et le volet 2 devrait débuter courant 2011.

4) AUTRES ACTIONS MENEES SUR LE TERRITOIRE :

Plusieurs programmes d'actions faisant intervenir la Chambre d'Agriculture du Morbihan, le Groupement d'Agriculteurs Biologiques du Morbihan et le Syndicat mixte du Bassin du Scorff :

- promotion du désherbage mécanique sur maïs (tests sur 15 exploitations) : subvention de 2 passages sur 5 ha ;
- formation pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques dans le cadre du plan Ecophyto 2018 ;
- soutien à la conversion et à la certification « Agriculture Biologique » ;
- développement de la restauration collective en bio et structuration de l'offre locale.

III.1.3. Conséquences de ces évolutions

La fertilisation : réduction et meilleure gestion des apports

Globalement, la gestion de la fertilisation (azote comme phosphore) devrait conduire à des réductions d'apports ou du moins à un meilleur respect de l'équilibre (entrée – sortie) du fait de :

- l'appropriation d'outils d'aide à la décision permettant de définir plus finement les apports en fonction du potentiel des terres, des précédents culturaux (analyses de reliquats ...) ... Les actions prévues au sein des programmes de bassins versant pour améliorer la connaissance agronomique locale (références techniques sur le potentiel des terres, référentiels de fuites d'azote en fonction des rotations, des sols...) permettront aux exploitants d'acquérir des connaissances qu'ils utiliseront dans le pilotage de la fertilisation ;
- l'augmentation du coût des intrants et de l'énergie qui freinera les achats d'intrants ;
- de nouvelles exigences réglementaires avec le dimensionnement des plans d'épandage des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement sur le phosphore. La question des intrants minéraux azotés reste néanmoins posée. En effet, la limitation des apports organiques liée aux exigences de respect de la balance de fertilisation phosphorée risque d'augmenter l'emploi d'azote minéral pour compenser le déficit d'apport azoté ;
- d'un meilleur encadrement : animation au sein des bassins versants mais également le maintien d'une politique de contrôle des exigences réglementaires.

Les transferts de polluants d'origine agricole :

Les multiples programmes d'actions mis en œuvre sur le bassin du Scorff devraient contribuer à limiter les phénomènes de transferts vers les ressources en eaux du fait de :

- la mise en œuvre d'actions en faveur de la protection des zones humides et de la mise en place de zones tampons sèches (MAET) ;
- bandes enherbées le long de tous les cours d'eau (BCAE, ZNT, Grenelle / projet de 4^{ème} programme d'actions « Directive Nitrates ») ;
- la couverture de tous les sols en hiver (Grenelle de l'Environnement et projet de 4^{ème} programme d'actions « Directive Nitrates ») ;
- développement d'actions en faveur de la restauration ou création d'éléments du bocage (Breizh bocage).

Les traitements phytosanitaires :

Les nombreuses évolutions réglementaires (Ecophyto 2018, retraits d'homologation...), la mise en œuvre des programmes de bassins versants (animation collective sur les pratiques, diagnostics individuels, MAE) ainsi que le coût des produits phytosanitaires devraient conduire à des pratiques d'application moins risquées pour la ressource en eau et les milieux aquatiques ainsi qu'à une réduction globale des volumes utilisés.

Néanmoins, suite au retrait de produits phytopharmaceutiques, on peut s'attendre à l'augmentation de l'utilisation des molécules de substitution. Citons l'exemple du glyphosate et de son produit de dégradation, l'AMPA, dont les concentrations tendent à augmenter dans les eaux de surface et les eaux souterraines. Il est à noter que cette molécule est utilisée par différentes catégories d'acteurs, agricoles et non agricoles.

Les prélèvements d'eau :

Les prélèvements en eau pour l'agriculture concernent l'élevage (abreuvement et nettoyage des exploitations) et l'irrigation des cultures.

Les cultures légumières fortement consommatrices en eau sont particulièrement concernées. L'eau d'irrigation provient majoritairement des retenues collinaires. On dénombre 55 retenues collinaires sur le périmètre du SAGE Scorff utilisées pour l'irrigation de ces cultures. L'ensemble de ces retenues a été mis en conformité vis-à-vis des services de l'Etat (obtention des récépissés de déclaration ou d'autorisation auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer). Aucun projet de retenue collinaire n'est prévu dans les prochaines années.

Il est difficile d'apporter une tendance sur l'évolution des besoins en eau concernant l'agriculture car elle est **fortement tributaire de la variation des conditions climatiques**.

Cependant, au regard de la relative stabilité des filières lait, porcs et maraîchage et de la légère diminution des effectifs au sein des filières avicoles et bovins viande, on s'attend à une stabilité voire à une légère diminution des prélèvements en eau pour l'agriculture.

A noter cependant qu'une réflexion est en cours à l'échelle du département du Morbihan dans le cadre de la réalisation d'un schéma départemental de maintien et de développement de l'irrigation, créant une part d'incertitude sur l'évolution des prélèvements (eaux superficielles et eaux souterraines) et sur la possibilité d'émergence de projets de création de retenues collinaires sur le bassin versant.

Aménagement et gestion de l'espace :

Les évolutions attendues dans ce domaine sont les suivantes

- la réduction des pressions sur le bocage, voire l'amélioration de la situation avec des restaurations et créations de linéaires de talus plantés ;
- une meilleure connaissance et la protection des zones humides dans le cadre des travaux engagés à l'échelle du SAGE (inventaires, mise en place des MAE).

La gestion du foncier est capitale pour la poursuite de l'amélioration des pratiques à la parcelle : gestion des épandages, traitements phytosanitaires, entretien de l'espace (zones humides de fonds de vallée, talus plantés ...), augmentation de la part d'herbe.

Les principales tendances vis-à-vis de l'agriculture à l'horizon 2020 sont les suivantes :

En lien avec l'analyse des filières :

- Diminution du nombre d'exploitations et du nombre d'actifs
- Agrandissement des exploitations
- Légère diminution de la SAU à l'échelle du territoire du SAGE
- Stabilité des volumes de production dans les filières bovin-lait, porcs et maraîchage
- Légère diminution des volumes de production dans les filières viande bovine et volailles
- Augmentation des exploitations en agriculture biologique

En lien avec l'évolution des pratiques et les exigences réglementaires :

- Optimisation dans les pratiques de fertilisation (exigences réglementaires, programmes de bassins versant)
- Meilleures pratiques de traitements phytosanitaires
- Maintien de la part d'herbe
- Pas d'augmentation des prélèvements « eaux agricoles »

III.2 LES INDUSTRIES

III.2.1. Situation actuelle et tendances passées

Les activités industrielles représentent actuellement une part non négligeable de l'économie du territoire avec environ 16% de l'emploi salarié total ce qui est comparable aux moyennes régionales et nationales.

Le secteur industriel du Pays de Lorient se caractérise essentiellement par les industries automobiles et de biens d'équipements, viennent ensuite les industries agro-alimentaires puis les industries des biens intermédiaires. En Pays de Lorient, la majorité des entreprises sont des PME et PMI essentiellement tournées vers la fabrication de composants électroniques (Roux et Cie, Laudren électronique SARL) et d'équipements électriques et électroniques (Sydel SA) ou vers l'habillement et l'agroalimentaire. Parmi les grands établissements industriels, on note DCN Lorient (construction navale), Chantelle (textile) ou encore GSF Celtus (nettoyage), Triskell (agroalimentaire).¹⁴

En Pays de Quimperlé (Arzano, Rédéné, Guilligomarc'h), le secteur industriel est historiquement tourné en majorité vers l'agroalimentaire et le papier.¹⁵

Les derniers chiffres du GREF Bretagne¹⁶ (Groupement d'intérêt public Relation Emploi Formation) montrent une très légère baisse du nombre d'emplois salariés entre 1998 et 2004 (-0.3% par an en moyenne imputable avec un maintien global des effectifs en industries agro-alimentaires) alors que cela s'est plutôt stabilisé sur la région Bretagne et le département du Morbihan sur la même période. La création d'entreprises a d'ailleurs concerné essentiellement les secteurs de la construction et du tertiaire en 2006.

III.2.2. Les perspectives d'évolution

A. GENERALITES¹⁷

A noter :

- Peu de données sont disponibles sur les perspectives à moyen terme des différentes activités industrielles du bassin versant.
 - Une partie des activités industrielles, notamment pour certaines entreprises gérées par des sociétés européennes ou internationales, reste très tributaire de la conjoncture économique mondiale.
-

¹⁴ Diagnostic du SCoT du Pays de Lorient 2006

¹⁵ Diagnostic du SCoT du Pays de Quimperlé

¹⁶ Tableau de bord emploi-formation par pays, Pays de Lorient, GREF Bretagne, édition 2008.

¹⁷ Diagnostic du SCoT du Pays de Lorient 2006

Diagnostic du SCoT du Pays de Quimperlé

- Les tendances consultables dans les documents prospectifs actuels sont estimées dans un contexte pré-crise économique et financière.

↳ **Les tendances proposées sont donc à prendre en compte avec la plus grande précaution.**

D'un point de vue général, les **atouts du territoire** vis-à-vis d'un maintien voire d'un développement du secteur industriel sur le territoire du SAGE sont :

- La **présence de la route nationale** RN 165 et de la ligne ferroviaire assurant une bonne gestion des transports et déplacements,
- Un **grand nombre de zones d'activités créées ou engagées** depuis une dizaine d'années sur le territoire principalement en bordure de rade ou à proximité des échangeurs et périphérie de l'agglomération de Lorient,
- Un **potentiel en termes de recherche et d'innovation** avec la présence de nombreux laboratoires universitaires mais également de Lorient Technopole Innovation, réel interface entre les entreprises, la recherche et l'enseignement supérieur.
- **Une volonté politique locale** à diversifier son tissu économique, à conforter et développer les pôles de compétences actuels (notamment l'agroalimentaire, les activités maritimes comme la construction/réparation navale, les produits de la mer, le nautisme et la plaisance....).

D'un autre côté, les **contraintes ou freins** le plus souvent identifiés ou cités sont :

- Un **contexte actuel de concurrence et de crise économique** rendant particulièrement difficile une vision prospective des activités à court et moyen terme,
- Un **relatif éloignement des grandes régions économiques** et urbaines et des grands marchés européens,
- Une **possible augmentation de la pression fiscale** par la mise en place de nouvelles écotaxes (cf. discussions du Grenelle de l'Environnement),
- **Une relative dépendance de l'industrie vis-à-vis de l'agriculture,**
- **L'évolution de la réglementation,** notamment au niveau des impacts environnementaux des activités industrielles
- **Des problèmes de connexion haut débit** pénalisent le développement de PME dans l'arrière pays de Quimperlé (Arzano, Rédéné, Guilligomarc'h),
- Une évolution démographique montrant un **vieillessement de la population locale,**
- Le **maintien d'une césure importante entre un pôle urbain et littoral** (Lorient) très convoité **et un territoire rural** présentant un moindre développement (à l'exception des espaces de proximité avec la RN 165) :
 - En Pays de Lorient, trois pôles se dessinent à savoir le bord de la Rade (pôle maritime et portuaire), Lanester-Caudan et Lorient-Nord (industriels et commerciaux de part leur proximité des grands axes routiers),
 - Il semble qu'une « dépendance » économique vis-à-vis du pôle de Lorient se soit créée pour les communes rurales du territoire,

B. PERSPECTIVES

1) TENDANCE GENERALE

Il semble que la **tendance soit toujours à la « tertiarisation » et au développement des activités immatérielles** (recherche, conception, commercialisation...).

L'hypothèse la plus vraisemblable d'évolution des activités industrielles du territoire devrait être la **stabilité avec sûrement des disparités** : baisse de la production pour l'industrie automobile, développement pour l'industrie énergétique (projets émergents dans le domaine de l'éolien en rade de Lorient).

2) ACTIVITES PORTUAIRES

Les **activités industrielles en lien avec le secteur portuaire** devraient également **se maintenir voire se développer** dans les années à venir (dont un projet industriel en cours). A noter qu'on note une tendance à la « **résidentialisation** » (communes « dortoirs ») pour les communes les plus en dehors des agglomérations de Lorient et de Quimperlé.

3) INDUSTRIES AGRO-ALIMENTAIRES

L'évolution de la production est très liée à l'évolution des filières agricoles. La production des matières premières sur le territoire constitue un atout du fait notamment d'une meilleure maîtrise de la chaîne de production (traçabilité et sécurité sanitaire des produits).

On assiste cependant à une légère diminution des volumes de production des filières viande bovine et volailles tandis que les filières bovin-lait, porcs et maraîchage enregistrent une certaine stabilité. On peut donc s'attendre à une stabilité voire à une légère diminution des activités agroalimentaires selon les secteurs agricoles auxquelles elles sont liées.

La fragilisation du secteur agro-alimentaire pourrait également venir de la dépendance des industries vis-à-vis des bassins de consommation qui sont éloignés de la Bretagne. En effet, la plupart des produits agroalimentaires sont exportés en dehors du bassin versant du Scorff. L'orientation vers des produits de masse à faible valeur ajoutée rend également les activités plus sensibles à l'ouverture de la concurrence.

→ En résumé :

Aucun projet d'envergure n'est actuellement prévu à échéance 2020. En tendance, on retiendra une relative stabilité voire une baisse des productions de l'industrie agro-alimentaire notamment sur les produits carnés (viande bovine et volaille).

III.2.3. Conséquences des évolutions industrielles

A. EVOLUTION DES PRELEVEMENTS

Sur le périmètre du SAGE, les besoins en eau des industriels sont couverts par les raccordements aux réseaux communaux et par des prélèvements directs dans les eaux de surface ou les eaux souterraines. Pour les industries du territoire ayant une obligation de déclaration à l'Agence de l'eau, les volumes prélevés (eaux brutes) annuellement sont estimés à 440 725 m³ dont pratiquement la moitié en période d'étiage : cela correspond à près de **4% des besoins en eau du territoire** (tous usages confondus).

La figure suivante présente l'évolution des prélèvements d'eau pour les industries entre 2005 et 2008 :

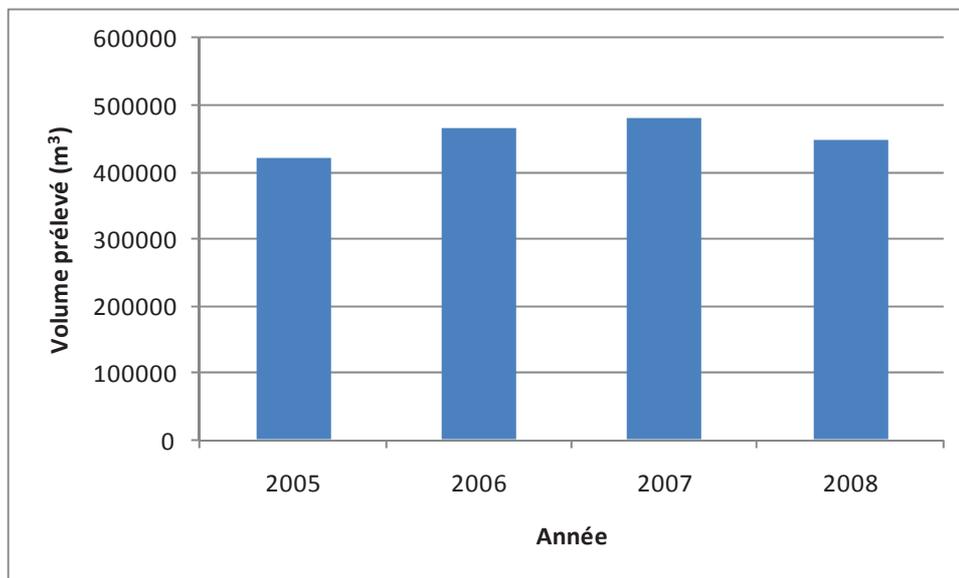


Figure 12 : Evolutions des volumes d'eau prélevés par les industries entre 2005 et 2008 (Source : Agence de l'eau Loire Bretagne)

Les volumes prélevés par les industries sur la période 2005-2008 sont relativement stables, ils oscillent entre 400 000 m³ et 500 000 m³.

Afin de tendre vers une utilisation plus rationnelle de la ressource en eau, les industriels ont pris de nombreuses mesures ces dernières années (développement de circuit fermé, amélioration des process de fabrication pour des consommations moindres en eau...), ces efforts devraient se poursuivre encore car près de 42 % des établissements ont des projets de réduction des consommations d'eau (Source : Etat des lieux du SAGE).

Compte-tenu de ce contexte et des perspectives de développement industriel (cf. § précédents), une **stabilité voire une très légère diminution des besoins**, et donc des **prélèvements en eau est attendue**.

B. EVOLUTION DES REJETS

- Evolution du cadre réglementaire

Il est nécessaire de rappeler les nouvelles dispositions du SDAGE Loire-Bretagne sur les rejets de stations d'épurations collectives et industrielles (mesure 3A), à savoir :

- La prise en compte dans les arrêtés préfectoraux de **normes fixées sur la base des objectifs environnementaux** définis sur les masses d'eau :

→ Pour tout nouveau projet

→ D'ici le 31 décembre 2013 pour les installations existantes

- La définition de normes de rejet industriel (pour les stations soumises à autorisation) respectant, sur le **phosphore total** :

→ 2 mg/L en moyenne annuelle, pour des flux de phosphore sortants de 0.5 à 8 kg/j

→ 1 mg/L en moyenne annuelle, pour des flux de phosphore supérieurs à 8 kg/j.

Le SAGE devra répondre à ces nouvelles dispositions.

A noter : Les entreprises raccordées à un système d'assainissement collectif doivent disposer d'une autorisation réglementaire et d'une convention passée avec la collectivité. De plus, les rejets des installations d'épuration autonomes sont soumis aux contrôles liés au classement des ICPE.

En outre, le **plan national micropolluants 2010-2013** définit des objectifs et actions afin de limiter les rejets dans le milieu naturel :

- **améliorer les programmes de surveillance des milieux et des rejets**, pour assurer la fiabilité et la comparabilité des données ;
- **réduire les émissions des micropolluants les plus préoccupants, en agissant à la source sur les secteurs d'activité les plus contributeurs** ;
- **renforcer la veille prospective relative aux contaminations émergentes**.

- Tendance d'évolution des rejets industriels

Les données concernant les rejets industriels sont difficiles à obtenir, seules les données des industries faisant l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence de l'eau sont accessibles (les flux sont établis sur la base du calcul des redevances). Les tableaux suivants présentent les rejets industriels en matières phosphorées et en azote réduit en 2006 et 2007. On distingue les industries isolées présentant un dispositif autonome de traitement des eaux et les industries raccordées à une station d'épuration communale.

Industries isolées

	2006	2007
matières phosphorées (kg/j)	23,22	15
azote réduit (kg/j)	130,56	106,22

Industries raccordées

	2006	2007
matières phosphorées (kg/j)	64,25	55,75
azote réduit (kg/j)	338,54	300,6

Figure 13 : Rejets en matières phosphorées et en azote des industries en 2006 et 2007
(Source : Agence de l'eau)

Entre 2006 et 2007, les niveaux de rejets en matières phosphorées et en azote réduit ont diminué. Ce constat concerne à la fois les industries isolées et les industries raccordées. Cependant, les données disponibles étant limitées, on ne peut utiliser les taux de variation de la période 2006-2007 pour évaluer la tendance à l'horizon 2020 en termes de rejets industriels.

Compte tenu du contexte réglementaire actuel et des perspectives de développement des activités sur le territoire, à moyen terme, **l'impact** d'un point de vue **quantitatif et qualitatif** des **eaux usées émises ne devrait pas évoluer** de manière significative. Une **stabilité** voire **légère baisse des flux nets rejetés** est envisageable mais **dépendra** avant tout de la **capacité économique**, relativement **limitée à l'heure actuelle**, des activités existantes à **intégrer les objectifs DCE en termes de rejet**.

Il existe peu d'informations sur le niveau actuel de conformité des stations d'épuration industrielles au regard de ces nouvelles normes, ainsi que sur l'ampleur et la faisabilité des éventuels investissements qui pourraient s'avérer nécessaires.

→ En résumé, on peut s'attendre à l'horizon 2020 à :

- une stabilité voire légère baisse des prélèvements d'eau par les industries ;
- une stabilité voire une légère baisse des volumes d'eaux usées rejetés ;
- une stabilité voire légère baisse des flux nets de pollution liés à un meilleur contrôle.

III.3 LES USAGES LITTORAUX

Le littoral tient une place importante dans le paysage et le contexte économique du territoire du SAGE. Si les activités associées qu'elles soient professionnelles ou de loisirs peuvent être impactées par une mauvaise qualité des eaux (pour la qualité des produits, l'image d'attractivité de la rade...), elles peuvent être sources de pollutions pour les eaux estuariennes.

III.3.1. Organisation des activités portuaires et littorales

La Région Bretagne est propriétaire du port de commerce, du port de pêche, des sites de construction et réparation navale, de 3 ports de plaisance (Port de Lorient, Port de Lorient - Base des Sous marins et Port du Kernevel) et la gare maritime (traversées Lorient – Groix et Lorient – Belle-île).

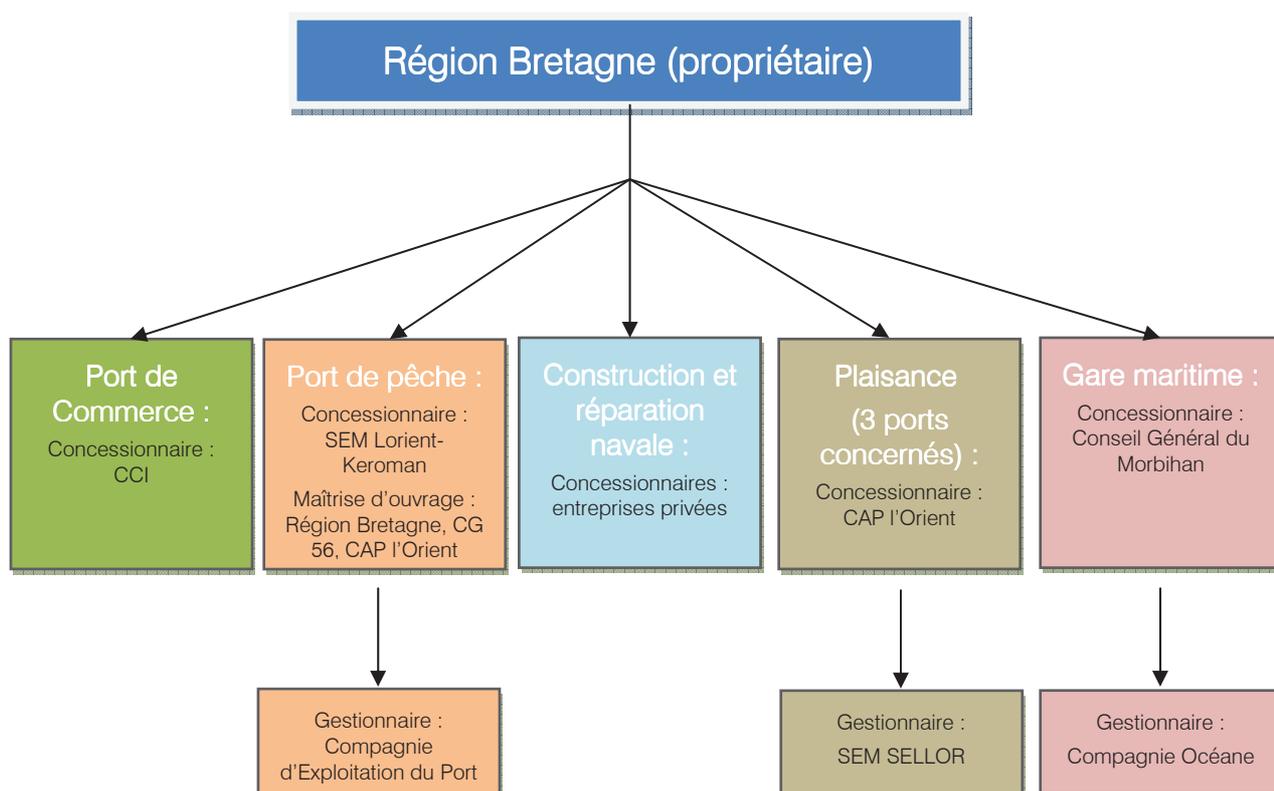


Figure 14 : Schéma d'organisation des activités portuaires sur la rade de Lorient

Une carte des infrastructures portuaires gérées par la région est présentée en **annexe 6**.

III.3.2. La pêche

A. LA PECHE EN MER

La place maritime de Lorient est importante, le port de commerce est classé au premier rang en Bretagne et le port de pêche se situe au second rang des ports de pêche français (entre Boulogne et Le Guilvinec), il est par ailleurs le 1er port langoustinier de France.

Le port de pêche est dirigé par la SEM (Société d'Economie Mixte) de Lorient-Keroman, détenue à 59 % par Cap l'Orient et sa gestion est sous-traitée à la CEP (Compagnie d'Exploitation du Port : filiale à 100% de Veolia). Le Comité Local des Pêches compte près de 700 marins et 150 navires : ce secteur emploie directement plus de 3000 personnes.

Tous les ans, 24 000 tonnes de poisson sont débarqués en moyenne au port, cela représente un quart de la pêche artisanale, un quart de bateaux étrangers, et pour moitié la pêche industrielle (Intermarché) qui rapatrie ensuite par camions le poisson débarqué dans ses bases avancées d'Ecosse. Ce sont ainsi près de 80 000 tonnes de poisson qui sont ensuite commercialisées à Lorient.

Les facteurs d'évolution de l'activité pêche sur le territoire sont présentés ci-dessous¹⁸¹⁹ :

- Atouts :
 - Un accès maritime indépendant de l'effet marée
 - La présence de criées importantes au niveau national sur le territoire
 - La diversité des approvisionnements et des espèces et la qualité des produits débarqués
 - Des outils satisfaisants (en logistique permettant de rendre un haut niveau de prestation : accueil des bateaux, réparation navale, production de glace...),
 - Des programmes de réhabilitation/modernisation (criées...)
 - Un tissu d'entreprises dans le commerce et le négoce, le transport et la transformation du poisson (dont Capitaine Houat, Cité Marie et Halieutis)
 - Une image forte de la langoustine
 - Un pôle de recherche sur les techniques de pêche (IFREMER) et avec centre de transfert de technologies (ID-MER)

- Faiblesses / freins au développement :
 - Un port enclavé ne disposant plus beaucoup d'espaces pour s'étendre,
 - Une main d'œuvre de plus en plus difficile à trouver et à conserver,
 - Augmentation du coût de l'énergie pour la flotte hauturière,
 - Le vieillissement des infrastructures et navires,
 - Une Politique européenne et mondiale (gestion de la ressource, ...) et une forte concurrence inter-portuaire,

¹⁸ SCOT du Pays de Lorient, diagnostic de territoire, 2006

http://www.caplorient.com/La_filiere_peche.1170.0.html

¹⁹ Enquêtes auprès des acteurs du territoire du SAGE, scénario tendanciel.

- Possibles conflits et contraintes en lien avec le développement de nouveaux usages : parc éolien ?, site Natura 2000 Ile de Groix, ...

La SEM Lorient-Keroman souhaite l'élaboration d'un schéma directeur dont les objectifs sont :

- La définition d'un port de pêche moderne répondant aux besoins économiques, fonctionnels et sanitaires ;
- La programmation des investissements sur la période 2010-2020.

Dans ce cadre, la problématique de l'alimentation en eau du port et les questions d'investissement en termes de réseaux et de traitements feront l'objet d'une étude approfondie courant 2011. Ces investissements permettront de limiter les pressions sur la qualité de l'eau. Du point de vue quantitatif, il est probable que les prélèvements en eau potable augmentent, cette tendance dépendra des choix réalisés concernant le nettoyage des poissons.

- En résumé, les éléments de tendance indiquent :
- une stabilité de la production, avec le maintien d'une diversification des métiers de la pêche ;
 - une diminution des flux nets de pollution en lien avec le projet de modernisation du port ;
 - une éventuelle augmentation des prélèvements en eau potable en fonction des orientations prises dans le cadre des investissements 2010-2020 (nettoyage des poissons).

B. LA CONCHYLICULTURE ET LA PECHE A PIED PROFESSIONNELLE

1) LES ACTIVITES CONCHYLICOLES

Aucune zone conchylicole n'est recensée sur le territoire du SAGE, les sites les plus proches se situent sur le Blavet, la mer de Gâvres et la rivière d'Étel.

2) LA PECHE A PIED PROFESSIONNELLE

Sur la rade de Lorient, la pêche à pied professionnelle est interdite et ce pour les différents groupes de coquillages (gastéropodes, bivalves fouisseurs, bivalves non fouisseurs). **Le classement en zone D²⁰ de l'ensemble de la rade de Lorient interdit cette pratique.**

Sur le littoral, entre Guidel et Larmor-Plage, le classement sanitaire classe B²¹ rend possible la récolte des trois groupes de coquillages. Néanmoins ce secteur est peu fréquenté par les professionnels.

- En résumé Les éléments de tendance indiquent
- Une absence de développement des activités conchylicoles et de pêche à pied sur le littoral concerné par le SAGE du fait notamment de restrictions liées à la qualité des eaux

²⁰ zones dans lesquelles les coquillages ne peuvent être récoltés ni pour la consommation humaine directe ni pour le reparcage, ni pour la purification

²¹ zones dans lesquelles les coquillages peuvent être récoltés mais ne peuvent être mis sur le marché pour la consommation humaine directe qu'après avoir subi pendant un temps suffisant, soit un traitement dans un centre de purification, associé ou non à un reparcage, soit à un reparcage

III.3.3. Navigation / commerce

A. LE PORT DE COMMERCE

Le port de Lorient Bretagne Sud est le premier port de commerce breton en tonnage. Il a été transféré par l'Etat à la Région Bretagne début 2007 et sa gestion est assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan (concessionnaire). Ce port contribue fortement au dynamisme de l'économie locale et régionale.

Les produits transportés sont majoritairement des produits agroalimentaires (alimentation animale), des hydrocarbures et des produits sabliers. Le port de commerce gère également l'activité de remorquage via les équipements du site du Scorff.

Le port de commerce comprend 3 sites :

- le site du Rohu (en dehors du périmètre du SAGE Blavet) : sables et produits sabliers ;
- le site de Kergroise (inclus dans le périmètre du SAGE Scorff) : produits pétroliers, matières premières agroalimentaires, marchandises diverses, passagers ;
- le site du Scorff (inclus dans le périmètre du SAGE Scorff) : ponton d'amarrage des remorqueurs.



Figure 15 : Les zones d'activités du port de Lorient Bretagne Sud (Source : CCI 56)

En 2009, le volume de marchandises déchargé sur le port était de 2,5 millions de tonnes. La capacité maximale du port est estimée à un flux de 4 millions de tonnes. Le développement de l'activité du port de commerce est limité par les possibilités d'extension dans l'espace estuarien.

Néanmoins, des projets d'aménagement récents ont permis d'augmenter les capacités de l'espace portuaire sur le site de Kergroise :

- Extension du quai agroalimentaire ;

- Extension de l'apportement pétrolier.

Les principaux projets et orientations futurs sont les suivants²² :

- Projet de diversification sur la base des aménagements actuels : ciments, calcaire ;
- Ambitions de diversification sur les activités « containers », acquisition de terrains pour développer cette activité ;
- Projet de construction d'un apportement sablier sur le site du Rohu (en dehors du périmètre du Scorff ;
- Projet d'agrandissement de l'industrie CUSTANOR ;

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan s'est engagée dans une démarche de certification ISO 14001 dont la mise en place est prévu pour fin 2011. Le projet de certification porte notamment sur les thématiques eau et déchets.

Les eaux pluviales sur l'ensemble du site de Kergroise sont traitées via un décanteur-déshuileur, le quai pétrolier est quant à lui équipé de dispositifs afin de collecter les pollutions accidentelles.

Les facteurs d'évolution de l'activité pêche sur le territoire sont présentés ci-dessous²³²⁴ :

- Atouts :
 - o situation géographique favorable en Bretagne (bon accès routier) ;
 - o le groupe DCNS (construction et réparation navale) est un client important pour les activités de remorquage
- Faiblesses / freins au développement :
 - o espace relativement limité : possibilités d'extension réduites ;
 - o forte pression urbaine : « port dans la ville » ;
 - o accès limité aux bateaux de type « Panamax », espace insuffisant en termes de largeur et profondeur pour des bateaux d'une taille supérieure ;
 - o concurrence directe avec le port de Nantes-Saint Nazaire notamment sur les produits agroalimentaires ;
 - o la région de Lorient n'est pas un site de transformation des produits déchargés.

→ En résumé, les éléments de tendance selon les principales activités du port de commerce sont les suivants :

- stabilité de l'activité « matières premières agroalimentaires » ;
- stabilité de l'activité « hydrocarbures » ;
- incertitudes sur l'activité « sables et produits sabliers » dépendante des activités du secteur du bâtiment ;
- diversification des trafics (ciments, calcaire, containers).

²² Données issues des entretiens réalisés auprès de la CCI 56 et de la Région Bretagne

²³ SCOT du Pays de Lorient, diagnostic de territoire, 2006

http://www.caplorient.com/La_filiere_peche.1170.0.html

²⁴ Enquêtes auprès des acteurs du territoire du SAGE, scénario tendanciel.

B. LA CONSTRUCTION NAVALE

1) ACTIVITES DU GROUPE DCNS

La construction navale est principalement représentée par le groupe DCNS dont les sites d'implantation occupent la majeure partie du territoire consacré à cette activité (**cf annexe 6 – Plan général du Port de Lorient**).

Installé à l'embouchure du Scorff, le Centre DCNS de Lorient, premier employeur industriel du département du Morbihan, est un acteur majeur du tissu économique de Bretagne. Ses activités se répartissent en deux pôles : l'ingénierie et la production de navires armés. Le Centre DCNS de Lorient, d'une surface de 46 hectares, compte 2000 collaborateurs.

L'outil industriel se concentre majoritairement sur la rive gauche de la rivière du Scorff, tandis que la rive droite comporte une zone portuaire (quais et bassins) nécessaire à la finalisation des navires et au soutien pendant les essais, ainsi qu'une zone tertiaire dédiée à différentes directions dont les bureaux d'étude.

Avec à ce jour des contrats de réalisation pour 12 frégates multi-missions, **le programme FREMM assure au centre DCNS un plan de charges jusqu'en 2022**. Pour répondre aux enjeux de production des FREMM, navires parmi les plus avancés technologiquement et les plus attractifs sur le marché export, l'outil industriel du centre de Lorient a été fortement modernisé.

Aussi, le centre DCNS de Lorient développe une importante activité dans le domaine des matériaux composites. Outre des pièces complexes (bulbes, mâtures, etc.) destinées aux navires de DCNS, l'Atelier Matériaux Composite participe à la réalisation de pièces spécifiques dans le domaine des énergies marines renouvelables.

Afin de limiter les impacts de son activité sur la qualité des eaux, le groupe DCNS qui est en cours de renouvellement de sa certification ISO 14001, a mis en place les actions suivantes :

- Gestion de la totalité des effluents industriels : collecte et traitement selon la réglementation « Déchet » ;
- Mise en place d'un contrat de prélèvements et analyses des rejets aqueux ;
- Mise en place de séparateurs à hydrocarbures (eaux pluviales) sur certains secteurs (parkings et quais).

2) AMENAGEMENTS EN COURS ET A VENIR

La région Bretagne, propriétaire du port, s'est engagée dans des projets d'aménagement en vue du développement de secteur de la construction navale. Ces aménagements concernent le site « quai TCD » situé en rive gauche du Scorff et dédié à l'armement de bateaux.

Sont prévus sur ce secteur les travaux de raccordement aux réseaux eau potable et assainissement ainsi que la collecte et le traitement des eaux pluviales. Les lots ainsi viabilisés seront mis à disposition de prestataires privés.

→ En tendance, l'activité « construction navale » devrait se développer en lien avec le développement des infrastructures et l'activité du groupe DCNS. Les flux nets de pollution devraient diminuer du fait d'une meilleure gestion des effluents industriels, des eaux usées et des eaux pluviales.

III.3.4. Dragage de l'espace portuaire

Les opérations de dragage sont indispensables pour permettre l'accès des bateaux aux différentes infrastructures portuaires en particulier celles du port de commerce, du port de pêche et des secteurs concernés par la construction et réparation navale.

La Région Bretagne gère les dragages des accès maritimes sur l'ensemble du Port à l'exception des ports de plaisance. Par ailleurs, le groupe DCNS (construction et réparation navale) gère les opérations de dragage sur une partie de son territoire.

La majorité des boues de dragage sont immergées au large de l'île de Groix. Plus rarement des traitements à terre peuvent être envisagés. L'immersion des déblais de dragage est soumise à autorisation conformément au titre des « rejets y afférents » du code de l'environnement. En outre, la plupart des opérations de dragage font l'objet d'une procédure d'impact sur l'environnement.

Le schéma de référence des dragages du Morbihan approuvé en août 2010 a pour vocation de formaliser les règles de bonne pratique des dragages et de la gestion des déblais dans un souci de qualité. Ce document issu d'un processus de concertation (maîtres d'ouvrage et opérateurs portuaires, professionnels de la mer, élus des collectivités locales, associations d'usagers ou de protection de l'environnement et services de l'Etat) propose une approche méthodologique ainsi que des préconisations allant, le cas échéant, au-delà des exigences réglementaires.

La **charte des dragages des ports bretons** en cours d'élaboration sera approuvée au premier semestre 2011. La déclinaison et l'élaboration d'un programme d'actions sur chaque port est en cours. L'objectif principal poursuivi est l'amélioration de la performance des ports en pérennisant les autorisations de dragage de l'ensemble des ports bretons, au travers du développement d'outils de facilitation partagés. La charte s'articule autour de 8 grands enjeux :

- Définir une position régionale sur l'interprétation de la réglementation et participer aux propositions d'évolutions réglementaires décidées au niveau national ;
- Mieux définir et motiver les besoins et le caractère indispensable des opérations de dragage ;
- Mieux connaître et partager la qualité du milieu portuaire ;
- Diffuser l'innovation et faciliter l'expérimentation de filières de gestion qui concilient au mieux les besoins portuaires et le respect du milieu ;
- Encourager les projets de mutualisation ;
- Comprendre, maîtriser et prévenir les flux dégradant la qualité des sédiments à l'échelle du bassin portuaire ;
- Maintenir l'activité, l'attractivité et la compétitivité des ports bretons ;
- Améliorer la qualité de l'information à l'échelle locale et régionale.

→ En résumé et concernant les usages littoraux, on peut s'attendre à l'horizon 2020 aux évolutions suivantes :

- une stabilité des volumes de pêche avec le maintien d'une diversification des métiers de la pêche
- une stabilité du trafic maritime pour les produits agroalimentaires et pétroliers, incertitudes sur les produits sabliers ;
- une augmentation de l'activité construction et réparation navale ;
- une stabilité voire légère baisse des flux nets de pollution liés à un meilleur contrôle.
- une meilleure gestion des dragages de l'espace portuaire liée notamment au renforcement réglementaire et aux dynamiques locales (schéma de référence des dragages du Morbihan, charte des dragages des ports bretons)

III.4 ACTIVITES DE TOURISME ET DE LOISIRS

III.4.1. Tourisme

A. SITUATION ACTUELLE

En 2006, on recense sur le territoire du Scorff 16 707 lits d'hébergements marchands dont 14 126 sur la partie littorale soit environ 85% de la capacité d'accueil totale. L'offre marchande comprend principalement les campings (46,5%) et les hôtels (15,5%).

L'hébergement non marchand lié aux résidences secondaires comprend 28 610 lits soit environ 63% de la capacité d'hébergement totale²⁵.

Sur la partie amont du territoire, l'offre touristique est davantage tournée vers un tourisme rural, la « zone intérieure » développe une part importante de gîtes et de chambres d'hôtes. Les activités touristiques sur ce secteur sont en partie liées aux patrimoines naturel et culturel. La vallée du Scorff attire les pratiquants de la pêche en eau douce, les randonneurs pédestres et nautiques.

Sur la partie littorale, l'hébergement hôtelier se caractérise par une forte concentration de son offre sur la zone urbaine (70% des chambres proposées). Les communes de Guidel, Ploemer et Larmor Plage concentrent environ 12 000 lits (hors résidences secondaires) soit environ 72% de la capacité d'accueil marchand sur le territoire du Scorff. La commune de Larmor-Plage est classée « Station Balnéaire »²⁶.

²⁵ Etat des lieux – Diagnostic du SAGE Scorff

²⁶ Atlas du Pays de Lorient, Edition 2009, Agence d'Urbanisme et de Développement Economique du Pays de Lorient

D'après l'Atlas du Pays de Lorient, le profil type des touristes séjournant sur le pays de Lorient est celui d'une famille originaire du Grand Ouest ou d'Ile de France, venue en voiture pour une semaine. L'origine géographique des touristes est répartie de la façon suivante :

- Bretagne : 29%
- Grand Ouest : 23%
- Ile de France : 23%
- Autres régions (dont tourisme étranger) : 25%

La dépense moyenne d'un touriste est de 28 € par jour avec des variations selon l'origine géographique. Un touriste de proximité dépense en moyenne 19 € par jour tandis qu'un touriste étranger dépense environ 43 € par jour.

B. ELEMENTS DE TENDANCE

L'évolution de la capacité d'hébergement constitue un indicateur de l'activité touristique. Les données INSEE de 2001 et 2006 donnent un aperçu de l'évolution de l'hébergement marchand (hôtels et campings) et non marchand (résidences secondaires).

Type d'hébergement	Nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels	Nombre total d'emplacements dans campings classés	Nombre total chambres dans hôtels classés
2001	5802	2422	966
2006	6139	2217	1091
Taux de variation	5,8	-8,5	12,9

Tableau 8 : Evolution de l'hébergement touristique sur le territoire du Scorff

Entre 2001 et 2006, le nombre de résidences secondaires a augmenté de 5,8%. Cette tendance générale tend à se maintenir et devrait se maintenir dans les prochaines années.

Le nombre d'emplacements en campings a diminué au cours de cette période (-8,5%) tandis que la capacité hôtelière a augmenté (+12,9%).

Les tendances observées ces dernières années (et qui devraient se poursuivre) se traduisent par :

- Une prédominance de l'offre non marchande
- Un étalement de la saison touristique, sans néanmoins remettre en cause le pic de mi-juillet à mi-août
- Des séjours plus courts (ARTT, baisse du pouvoir d'achat)
- Une demande de diversité dans les offres de tourisme

Les atouts du territoire pour un développement ou un maintien du tourisme dans les prochaines années sont principalement :

- L'accessibilité du territoire avec notamment la diminution du temps de trajet entre Paris et Lorient (train, voiture), la gratuité de la voie express ainsi que les dessertes aériennes notamment low-cost via les aéroports de Lorient, Quimper, Rennes, Nantes et Brest
- La possibilité de répondre à la demande d'offre diversifiée : attrait festif et culturel de la Bretagne, tourisme balnéaire (plages, plaisance) mais également tourisme culturel et patrimonial, tourisme de nature et sportif (centres nautiques, pêche en eau douce, randonnées pédestres,...), tourisme de santé (balnéothérapie, thalassothérapie), tourisme

rural (secteur agricole riche),

- Une bonne corrélation entre le tourisme littoral et à l'« intérieur » des terres avec un déplacement des touristes constaté en cas de conditions météorologiques mitigées sur le sud du territoire,
- La proximité actuelle de la clientèle dans une optique d'augmentation du coût général des transports (moins sensible aux variations de coût du pétrole)
- Les projets de développement de la plaisance et la base course au large (Port de Lorient-Base des Sous-marins)

Les contraintes ou freins au développement de l'activité sur le territoire sont :

- La stagnation depuis quelques années de l'hébergement hôtelier littoral du fait de la pression foncière et immobilière en lien avec le développement de l'hébergement non marchand
- La nécessaire adaptation de l'offre d'hébergement aux nouvelles exigences réglementaires (sécurité incendie et accessibilité pour les handicapés notamment) et environnementales (économies d'eau, gestion des déchets...) qui vont représenter pour les propriétaires d'établissements des coûts très importants
- La concurrence avec des offres de produits « low-costs » à l'étranger (Maroc, Tunisie,...) qui devrait perdurer au moins à court terme
- La concurrence vis-à-vis des autres sites bretons (Golfe du Morbihan, baie de Quiberon, baie de Concarneau,...)
- L'image « dégradée » en lien avec les phénomènes de marées vertes et d'échouages d'algues sur certaines plages du littoral breton : même si la prolifération des algues vertes est moins significative en rade de Lorient et touche peu les plages (localisation surtout sur vasières), il est nécessaire de préciser que si ces phénomènes s'accroissent à l'avenir l'image touristique du territoire pourrait être atteinte.

→ En résumé, on peut s'attendre à l'horizon 2020 à :

- une légère augmentation de la fréquentation touristique globale
- une augmentation de l'hébergement en résidence secondaire ;
- une stabilité des fréquentations dans l'hébergement marchand ;
- une légère augmentation des fréquentations en dehors du pic saisonnier (juillet-août)
- une légère augmentation de l'activité touristique sur les secteurs « Scorff amont » et « Environs de Plouay »

III.4.2. Baignade

La baignade représente une des activités principales des touristes et des locaux la frange littorale. La qualité des eaux de baignade est suivie par l'Agence Régionale de Santé en Bretagne sur 17 plages du territoire du SAGE (5 à Guidel, 8 à Ploemer et 4 à Larmor Plage). Actuellement, des déclassements périodiques en « qualité C » sont observés, en particulier sur le site « Le Bas Pouldu » à Guidel, collectivité qui porte activement l'élaboration du profil de baignade pour remédier à cette situation. Pour la période 2006-2009, ce site a été déclassé en « qualité insuffisante » selon la directive de 2006.

L'évolution de l'activité baignade est très liée à celle du tourisme et à celle de la qualité des eaux. En tendance, elle **devrait légèrement progresser** en lien avec l'augmentation légère du tourisme sur le bassin versant. Les contraintes principales restent les fermetures éventuelles de sites pour cause de qualité des eaux insuffisante (contamination bactérienne, algues). Néanmoins, avec la nouvelle Directive Eaux de baignade, des moyens devront être mis en œuvre sur les sites de baignade afin d'assurer une bonne qualité des eaux.

III.4.3. Activités nautiques et de plaisance

A. SITUATION ACTUELLE

Les activités nautiques et de plaisance sont gérées par la SELLOR (Société d'économie mixte de gestion des ports de plaisance et des équipements publics de loisirs du Pays de Lorient). La communauté d'agglomération de Lorient est propriétaire des ports de plaisance.

Actuellement le secteur de la plaisance sur le territoire du SAGE est important et dynamique. Il représente **4 ports de plaisance** (Kernevel, Port Louis, Lorient et Ban-Gâvres) et une **capacité d'accueil d'environ 2000 places**.

Le port de Lorient-BSM (Base des Sous-Marins) accueillant les professionnels du nautisme et de la course au large est également inscrit dans le périmètre du SAGE Scorff.

La plaisance est plutôt orientée vers les locaux possédant de petits bateaux avec lesquelles ils font des sorties fréquentes et peu lointaines, notamment vers la pêche promenade.

La mise aux normes environnementales des ports (aires de carénage assainies, récupération des eaux noires et des eaux grises des navires, ...) est engagée via une programmation pluriannuelle de travaux et d'actions visant à limiter les pollutions rejetées et à optimiser la consommation d'eau tout en les accompagnant de mesures d'information et de sensibilisation des usagers à des pratiques respectueuses de l'environnement. Cette démarche est engagée par la Communauté d'agglomération du Pays de Lorient en association avec la SELLOR, gestionnaire de ces ports.

Par ailleurs, en cohérence avec la politique environnementale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient, la SELLOR s'est engagée depuis 2010 dans une démarche environnementale sur les ports de plaisance avec la **certification ISO 14001**.

B. PERSPECTIVES D'EVOLUTION

L'activité plaisance a connu une croissance ininterrompue dans les dix dernières années et l'ensemble des ports est aujourd'hui saturé. La demande est toujours très forte avec de longues listes d'attente dans les ports. Plusieurs projets existent sur le territoire, notamment :

- l'extension du port de Ban Gâvres (aménagement de 80 places supplémentaires) ;
- l'aménagement d'une aire de carénage sur le port de Port Louis (opérationnelle courant 2011) ;
- la modernisation de la station carburant du port de Kernevel (ouverture courant 2011).

Dans le cadre de l'accord de programmation des travaux portuaires associant l'Agence de l'eau, la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et la SELLOR, ce programme prévoit notamment la réalisation d'un **plan de lutte contre les pollutions accidentelles**, la **réduction des consommations d'eau**, la **sensibilisation des usagers** et le **suivi de la qualité des sédiments et des eaux de chaque port**. Les aménagements suivants vont être entrepris sur les ports de plaisance inclus :

- Port de Lorient : aménagement d'une station de pompage des eaux noires ;
- Port de Lorient-Base des Sous Marins : construction d'une aire de carénage et d'ouvrages de traitement des effluents ;
- Port de Ban Gâvres (en dehors du territoire du SAGE) : aménagement d'une station de pompage des eaux usées et raccordement au réseau existant
- Port de Guidel (en dehors du territoire du SAGE) : construction d'une aire de carénage et d'ouvrages de traitement des effluents.

→ En tendance, l'activité « plaisance » devrait augmenter, les infrastructures se développent avec une meilleure prise en compte des enjeux liés à l'eau (qualité et quantité).